



2021-2026
Procès-verbal n° 9a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 30 mai 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 66 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusé-e-s (13): Mmes et MM. Amélie Baechler, Stefania Boggian, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Véronique Grady, Emmanuel Kilchenmann, Elisa Nobs, David Papaux, Thierry Pochon, Caroline Revaz, Claude Schenker, José Uldry et Lea Wattendorff.

Absent (0):

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et M. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Fanny Delarze, Marie Giller-Zbinden, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Pascal Quillet et Thierry Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, Mme la Vice-Présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 8^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 9. Mai 2022 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Gibt es Bemerkungen zur Traktandenliste?

Steiert Thierry, Syndic. Je vous demande de modifier légèrement l'ordre du jour en avançant le traitement du Message n° 16 (point 7) avant l'examen et l'approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2021 (point 6). Ceci pour des questions de cohérence. Il n'y a pas d'incidences directes sur les Comptes, mais il est plus cohérent de procéder ainsi. Par contre, le Message n° 17 (point 8) peut être traité après les Comptes.

Le Président. Y-a-t-il encore des demandes de parole? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc procéder au vote sur la proposition de modification de l'ordre du jour.

Vote

La proposition du Conseil communal d'avancer le traitement du point 7 avant celui du point 6 est acceptée par 52 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la modification de l'ordre du jour: 52 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la modification de l'ordre du jour: 0

S'est abstenu: 1 Giller Christophe (UDC)

L'ordre du jour est donc accepté sous cette forme modifiée:

1. Communications du Président
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites;
2. Approbation des procès-verbaux n° 8a et b de la séance du Conseil général des 4 et 5 avril 2022;
3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Simon Zurich;
4. Election d'un-e scrutateur/scrutatrice en remplacement de Mme Adeline Jungo;
5. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Andréa Savoy;
6. Imputations salariales sur les projets d'investissement – Crédit additionnel – Message n° 16;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité

7. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2021 de la Ville de Fribourg – Message n° 18;

Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Vice-Syndic, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les Comptes et le Rapport de gestion de sa Direction
8. Rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard – Message n° 17;

Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 195 (2016-2021) de Mme et MM. Pascal Wicht (UDC), Maxime Morard (Le Centre/PVL), David Krienbühl et Véronique Grady (PLR) lui demandant d'étudier les possibilités de développer des solutions de recharge pour les véhicules électriques;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 196 (2016-2021) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan, Gérald Collaud (CG-PCS), Marc Vonlanthen (PS), Gisela Kilde (Le Centre/PVL) et Monica Mendez (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité d'analyser le budget communal selon le genre;
11. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 49 de MM. Gérald Collaud et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos;
 - n° 50 de MM. Jean-Thomas Vacher et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de décerner un prix à un projet culturel collaboratif;
 - n° 51 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de ramassage mobile des déchets organiques;
 - n° 52 de Mme et M. Sonja Gerber et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un véhicule de ramassage de petits déchets circulant dans les quartiers de la ville;
 - n° 53 de Mmes et M. Camille Goy, Amélie Baechler, Valentine Mauron et Lionel Tissot (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la pose de panneaux solaires lors de construction, rénovation ou surélévation de bâtiments présentant une surface en façade et/ou toiture intéressante;
 - n° 54 de Mmes et M. Lionel Tissot, Amélie Baechler, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter, de manière proactive, une démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés;

- n° 55 de Mmes et M. Amélie Baechler, Lionel Tissot, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz;
- n° 56 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager un espace récréatif sur le terrain de l'Hôpital des Bourgeois (parcelle 16228 RF de la Commune de Fribourg);
- n° 57 de Mmes et M. Claire Roelli, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier des pistes concrètes pour lutter contre la précarité en ville de Fribourg;

12. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 59 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative aux travaux prévus aux vestiaires du centre sportif du Guintzet;
 - n° 60 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à la pose de bancs aux arrêts de bus sur le territoire communal;
 - n° 62 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la motion 2021-GC-115 Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) - Exemption partielle des droits de mutation du Grand Conseil fribourgeois;
 - n° 68 de M. François Miche (PS) relative aux règlements communaux publiés sur le site internet de la Ville de Fribourg;
 - n° 69 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'incendie dans une salle de classe de l'école primaire de la Vignettaz survenu le 11 décembre 2021;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications du Président

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

Le Président. La tradition veut que l'année présidentielle s'ouvre avec un discours inaugural. Gestatten Sie mir also Ihre Aufmerksamkeit für ein paar Minuten zu beanspruchen. Le temps de parole n'étant pas limité pour ce sujet, je vous promets de ne pas faire trop long.

- A. Chers-ères collègues, geschätzte Damen und Herren Gemeindegereäte, liebe Zuhörer-innen.

Imaginez un petit Grison, comme je le suis, assis dans un bar italien, un bon café sur sa table. Il y a peu de temps, il a été élu Président du Conseil général de la Ville de Fribourg. Il se sent honoré, mais il sent aussi un respect vis-à-vis de ce mandat. Il devra adresser quelques mots à l'assemblée lors de sa première séance de présidence. Quel sera le message à apporter?

Am Vorabend dieser beschaulichen Szene in der italienischen Bar meldeten die Nachrichten, dass in der Ukraine mit einer neuen Grossoffensive Russlands gerechnet wird. Jeden Tag werden Menschen verletzt und getötet in einem Krieg, der vor ein paar Wochen noch unvorstellbar schien. Ein Krieg, der sich einreihet in eine viel zu lange Liste von gewaltsamen Konflikten und Nöten auf unserem Erdball. Der Papst hatte sie eben in seiner Osterbotschaft benannt und um Frieden gebetet für den Nahen Osten, den Libanon, für Syrien, für Irak, für Libyen, für Jemen, für Myanmar, für Afghanistan, für den ganzen afrikanischen Kontinent mit all seinen Konflikten, besonders die Sahelzone, Äthiopien, die Republik Kongo und die Länder Lateinamerikas.

Voilà que, une fois de plus, je me rends compte que nous vivons sur une sorte d'île des bienheureux. Nous pouvons en être reconnaissants. Et cette reconnaissance se transfère en responsabilité et en obligation. L'obligation de prendre soin de ces structures démocratiques, de la paix sociale. L'obligation d'être solidaires avec les personnes qui fuient la guerre et la misère pour venir chez nous. Quel que soit leur pays d'origine, quelle que soit leur nationalité. L'obligation à repenser notre mode de vie et à examiner nos actions en tant qu'individus, commune, canton et pays sous l'angle de l'humanité, de la solidarité et de la durabilité.

Die stimmberechtigten Menschen unserer Stadt haben uns gewählt damit wir hier ihre Anliegen besprechen - ihre Stadt nach ihren Bedürfnissen gestalten, ihr Geld verantwortlich investieren. Die Interessen verschiedener Bevölkerungsschichten sind nicht immer kompatibel. Deshalb sind wir hier versammelt aus verschiedenen Parteien, verschiedenen sozialen Schichten, verschiedenen Sprach- und Kulturkreisen. Unsere Aufgabe ist es, die unterschiedlichen Sichtweisen und Interessen einzubringen und daraus konstruktive Lösungen zu entwickeln, die einer möglichst breiten Bevölkerungsschicht zu Gute kommen.

Cela implique aussi de tenir compte des intérêts des personnes qui ne sont pas ou qui sont sous-représentées parmi nous: les intérêts des enfants et des adolescents, des personnes qui vivent ici sans avoir le droit de participer à la vie politique, les intérêts des générations futures. Pour cela, il est nécessaire de regarder au-delà des intérêts partisans et d'examiner toute intervention sous l'angle d'un intérêt général et ses impacts à long terme.

La tâche du Président dans tout cela est celle de modérer l'assemblée pour que nos discussions puissent être constructives et respectueuses. Je vous promets de faire au mieux pour que chacune et chacun d'entre vous puisse apporter son point de vue sur les sujets en discussion. Je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez

accordée et je vous remercie d'avance de contribuer à un dialogue constructif par vos interventions, vos propositions et vos postulats.

Mag der konstruktive Dialog in diesem Rat angesichts der eingangs erwähnten Greuel als schmalbrüstiger Beitrag an eine bessere Welt erscheinen, so ist es doch eine zarte Aussaat des gegenseitigen Respekts, die eine Alternative zur gewaltsamen Durchsetzung von Interessen aufzeigt. Darüber hinaus sind wir alle aufgerufen, jeden Tag neu unser Bestes für ein gelingendes Zusammenleben zu geben, in unseren privaten Beziehungen, in Vereinen, in Institutionen, am Arbeitsplatz, in unserer Stadt. Möge uns möglichst viel davon gelingen.

(Applaudissements.)

B. Communications proprement dites

Le Président.

- B. Je pense qu'il est absolument juste de féliciter ici Elfic Fribourg et Fribourg Olympic pour leurs victoires en Coupe de la Ligue, en Coupe de Suisse et pour leur titre de champions suisses. Les deux équipes font partie des formidables ambassadeurs sportifs de et pour notre ville.
- C. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- D. Nous prenons acte de la démission du Conseil général de M. Simon Zurich (PS) avec effet au 20 mai 2022. Les démarches sont en cours auprès des viennent-ensuite pour son remplacement.
- E. Nous vous informons que le Bureau du Conseil général a décidé de constituer une Commission spéciale chargée d'examiner le projet de nouveau règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé. Cette Commission est composée comme suit:
- M. Gérald Collaud (CG-PCS) comme Président
 - pour les Vert-e-s: Mmes et M. Josée Cattin Kuster, Laura Zahnd et Oliver Collaud
 - pour le PS: Mme et MM. Nadège Piller, Laurent Woeffray et Marc Vonlanthen
 - pour Le Centre/PVL: Mme et M. Charles de Reyff et Claudine Sautaux
 - pour le PLR: M. Jean-Pierre Wolhauser
 - pour l'UDC: M. Pascal Wicht.
- Cette Commission commencera ses travaux dans le courant du deuxième semestre de cette année.
- F. La question du transfert de groupe de M. Ibrahim Berisha au sein du Conseil général de la Ville de Fribourg a été discutée par le Bureau dudit Conseil lors de ses séances du 9 mars, 17 mars et 4 mai 2022.

A l'issue de ces trois séances, le Bureau a décidé de refuser le transfert de groupe de M. Berisha, obligeant celui-ci à siéger au Conseil général en tant qu'indépendant. Le Bureau a pris cette décision par 4 voix, contre 1 et 3 abstentions. Elle se base sur l'article 2 du RCG. Comme M. Berisha a été élu sur la liste socialiste, le Bureau considère qu'il ne peut pas rejoindre un autre groupe. Dès lors, il estime que le fait que M. Berisha siège en tant qu'indépendant est conforme au règlement précité. Le principal concerné a été informé de cette décision et a qualité pour recourir contre celle-ci, conformément à l'article 154 de la LCo et à l'article 80 du RCG.

G. Le vendredi 20 mai 2022, le Bureau a été saisi d'un recours de M. Christophe Giller (UDC) interjeté le 28 avril 2022 contre la décision du 5 avril 2022 du Conseil général de la Ville de Fribourg approuvant les modifications du règlement du Conseil général du 18 septembre 2018. Cet objet sera traité par le Bureau lors de sa séance du mercredi 8 juin 2022. Dans l'intervalle, une demande de prolongation de délai a été adressée à la Préfecture de la Sarine, ceci dans le but que le Bureau ait la garantie de disposer de suffisamment de temps pour établir ses observations.

H. Dann darf ich Ihnen die Daten der Generalratssitzungen des 2. Halbjahres 2022 in Erinnerung rufen. Nos assemblées auront lieu:

- mardi et mercredi 28 et 29 juin
- mardi et mercredi 13 et 14 septembre
- lundi et mardi 10 et 11 octobre
- lundi et mardi 19 et 20 décembre.

Voraussichtlich werden wir ab Oktober wieder im renovierten Rathaus tagen können. Bis dahin werden die Sitzungen hier in diesem Saal stattfinden.

I. Selon l'article 55 du RCG, le temps de parole est fixé comme suit:

- 2 minutes pour la présentation des candidat·e·s aux élections figurant à l'ordre du jour;
- 5 minutes pour la discussion générale sur le Rapport de gestion et 5 minutes pour la discussion générale sur les Comptes (soit 10 minutes pour une intervention combinant les deux sujets);
- 5 minutes également pour la discussion générale sur les Messages n° 16 et 17;
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
- 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal et de la Présidente de la Commission financière.

J. Je vous rappelle que les amendements sur les articles des projets d'arrêté doivent être présentés par écrit.

K. Je vous rappelle également que selon l'article 73 du RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers".

L. Eine Pause ist in Abhängigkeit des Verlaufes der Debatte gegen 21 Uhr vorgesehen.

La séance de ce soir se terminera vers 22.15 heures et sera suivie d'un apéritif. Ce sera l'occasion de marquer le changement de présidence et surtout de remercier notre ancien Président, M. David Aebischer, pour ses services rendus. En même temps, vous aurez la possibilité de féliciter M. le Secrétaire de Ville adjoint, M. Mathieu Maridor, qui fête aujourd'hui son anniversaire. Félicitations Mathieu! (Applaudissements).

M. Angesichts der befrachteten Traktandenliste werden wir morgen Abend um 19.30 Uhr unsere Geschäfte hier weiter behandeln.

2. Approbation des procès-verbaux n° 8a et b de la séance du Conseil général des 4 et 5 avril 2022

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il formuler des propositions de rectification quant à ces procès-verbaux? Tel n'est pas le cas, ces procès-verbaux sont ainsi adoptés. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de M. Simon Zurich

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste est heureux de vous présenter la candidature de M. Pierre-Alain Perritaz à l'élection de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. P.-A. Perritaz est bien connu de notre Conseil qu'il a présidé durant la législature passée. Il a également siégé à la Commission financière et siège actuellement au Conseil d'agglomération ainsi qu'à la Commission d'aménagement de mobilité et d'environnement de cette même institution. Il est encore membre du Comité du parti socialiste de la ville de Fribourg et Président du parti socialiste fribourgeois. P.-A. Perritaz est marié, père de deux enfants adultes et bientôt grand-papa. Il possède un CFC de fromager et travaille en tant que conducteur de bus depuis 1989. Il a par ailleurs siégé 12 ans au Conseil d'administration des TPF. Conseiller général depuis 2011, il est également membre actif du syndicat et du personnel des transports où il siège également à la Commission de gestion au niveau national. A ses heures perdues, il affectionne la randonnée et le ski. Connaisseur des questions de mobilité, impliqué à l'Agglomération sur les aspects d'aménagement avec laquelle il se veut un trait d'union, P.-A. Perritaz portera une contribution bienvenue à la Commission de l'édilité dans un esprit

collaboratif et pragmatique. Nous vous remercions de soutenir chaleureusement cette candidature.

Le Président. Y-a-t-il d'autres candidatures? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 alinéa 1bis de la LCo, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Pierre-Alain Perritaz est proclamé élu sans scrutin. (Applaudissements).

4. Election d'un·e scrutateur/scrutatrice en remplacement de Mme Adeline Jungo

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste se réjouit de soumettre au Conseil général la candidature de M. Laurent Woeffray à la présente élection. Entré au Conseil général en 2021, L. Woeffray travaille en tant que collaborateur à la section des droits politiques de la Chancellerie fédérale. Il termine parallèlement un Master en politique suisse et politique comparative à l'Université de Berne. L. Woeffray a grandi en Basse-Ville et vit maintenant à la Vignettaz d'où il a découvert avec joie qu'il était possible de voir les Préalpes depuis son salon. Passionné de football, il est actif en tant que joueur au FC Central et en tant que membre du Comité de ce même club. L. Woeffray se passionne pour la politique, ses institutions, ses enjeux et ses mécanismes. Nul doute qu'il se trouvera, avec votre soutien, au Bureau comme un poisson dans l'eau. D'avance nous vous remercions de confirmer par votre vote la candidature présentée par le groupe socialiste.

Le Président. Y-a-t-il d'autres candidatures? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 alinéa 1bis de la LCo, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Laurent Woeffray est proclamé élu sans scrutin. (Applaudissements).

5. Election d'un·e représentant·e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Andréa Savoy

Chauderna Margot (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s se réjouit de présenter la candidature de la jeune Vert·e·s Inès Quartenoud pour la succession d'Andréa Savoy au Conseil d'agglomération. Inès Quartenoud a grandi à Riaz, obtenu sa maturité au Collège du Sud à Bulle, puis effectué un Bachelor et un Master en Germanistique et Histoire à l'Université de Fribourg. Elle a ensuite obtenu un Lehrdiplom für Maturitätsschulen en Allemand langue maternelle et étrangère. Depuis août 2020, elle a retrouvé le Collège du Sud, mais désormais de l'autre côté du pupitre puisqu'elle y enseigne l'allemand. En dehors de son parcours professionnel, elle a cofondé la coopérative Atout Vrac en 2016 où elle dit avoir beaucoup aimé faire bouger les choses depuis le bas grâce à un mouvement citoyen. Elle a maintenant envie de s'engager politiquement afin de faire bouger les choses depuis le haut en commençant par la ville dans laquelle elle vit. Côté loisirs, Inès apprécie l'escalade, la randonnée, le jardinage et la lecture. En raison de ses compétences avérées, de son bilinguisme et de sa grande motivation, le groupe Vert·e·s vous remercie de soutenir sa candidature au Conseil d'agglomération.

Le Président. Y-a-t-il d'autres candidatures? Tel n'est pas le cas.

Ich stelle fest, dass die Anzahl der Kandidatinnen und Kandidaten gleich der Anzahl der zu besetzenden Stellen ist. Gemäss Artikel 46, Absatz 1bis, des Gesetzes über die Gemeinden kann die Kandidatin oder der Kandidat stillschweigend gewählt werden. Artikel 9b des Gemeindereglements verlangt jedoch zu prüfen, ob die Durchführung einer Listenwahl verlangt wird. Sollte dies der Fall sein, müsste dieser Antrag von 1/5 der hier anwesenden Mitglieder unterstützt werden. Wem darf ich das Wort erteilen?

Da es keine Wortmeldungen gibt, wird Frau Inès Quartenoud in stiller Wahl als gewählt erklärt. (Applaudissements).

6. Imputations salariales sur les projets d'investissement – Crédit additionnel – Message n° 16

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a étudié avec attention le Message n° 16 qui demande l'aval du Conseil général pour un crédit additionnel de CHF 729'000.- pour régulariser des dépassements en lien avec le nouveau procédé d'imputations salariales sur les projets d'investissement.

Au nom de la Commission financière, je remercie Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray et ses Chefs de Service MM. L. Simon-Vermot et E. Slongo, pour leurs réponses détaillées à nos nombreuses questions.

Vous aurez tou-te-s pu le constater, chers-ères collègues, ce dossier est éminemment technique d'un point de vue financier.

Au cours de la séance, le Conseil communal nous a en préambule informés que le nouveau procédé d'imputations salariales sur les projets d'investissement permet plusieurs améliorations, notamment la possibilité de comparer la gestion de projets de la Ville avec la gestion de projets similaires menés dans d'autres communes. Il nous a également été transmis que le coût engendré par ce nouveau procédé n'est qu'un coût comptable, déjà présenté dans les comptes de résultats sous la rubrique 609, et que ce procédé a été validé par le Service des communes en 2016, procédé alors déjà en cours dans les petites communes.

Un membre de la Commission financière a fait remarquer que ce faisant, ces salaires n'apparaîtront plus dans le compte des charges de la commune, avec comme effet une réduction de la charge du personnel pour un service donné, c'est-à-dire que l'on va ainsi minorer le compte de charge du personnel et majorer du même montant la valeur de l'investissement à l'actif du bilan. Un autre membre a souligné le risque concernant la gestion globale du personnel de la commune de perdre la vue d'ensemble en termes de gestion des charges salariales. Il a dès lors été souligné l'importance de garder ce changement de procédé en tête pour les discussions de budget ces prochaines années. A cette question, il nous a été répondu qu'un outil informatique performant permettra de comptabiliser très clairement les heures travaillées sur projet ou non.

Afin de clarifier ce processus quelque peu compliqué à saisir de prime abord, un membre de la Commission a émis le souhait de pouvoir avoir un "Journal des écritures" permettant ainsi de bien comprendre le mouvement comptable.

Je remercie ici M. L. Simon-Vermot, qui nous a transmis un exemple de saisie des prestations sur projets d'investissement et imputations au 31 décembre 2022 avec des chiffres fictifs sous forme de comptes en T, permettant ainsi de simplifier la compréhension du mécanisme présenté dans ce rapport.

A l'issue des discussions nombreuses, la Commission a préavisé favorablement, à l'unanimité de ses membres présents, le crédit additionnel de CHF 729'000.- demandé dans le Message n° 16.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie la Présidente de la Commission financière pour son rapport. J'ai eu l'occasion d'exposer la position du Conseil communal lors de la séance de la Commission financière. C'est un Message qui démontre qu'au fil du temps, des clarifications et des améliorations ont été apportées dans le procédé du traitement des imputations salariales.

Cette amélioration a l'avantage de pouvoir considérer le coût global de l'investissement et le juste niveau de ses amortissements futurs, toutes prestations confondues et indépendamment du fait qu'elles soient externalisées ou pas.

Vous avez pu prendre connaissance de l'évolution de ce processus amélioré au travers de trois étapes:

- Avant 2016, tous les salaires étaient intégrés dans le budget du compte du résultat, ce qui est le compte de fonctionnement.
- Entre 2016 et 2020, les salaires ont été liés à des investissements. La rubrique 609 (salaires refacturés ou sur projets) est née. Parallèlement, des imputations salariales étaient intégrés dans les demandes de crédit, par exemple pour l'école de la Vignettaz, le Bourg, le CO du Jolimont. Mais cette logique d'imputations n'a pas été suivie pour tous les investissements, notamment ceux d'une moindre importance. Le Message qui vous est soumis cherche à rectifier ces imputations non demandées. Evidemment, les salaires ont toujours été payés, pris dans les traitements du Service à la rubrique 601 ou dans la rubrique 609 où tous les postes ont été votés.
- Depuis 2021, la planification opérationnelle et financière est achevée; une analyse a été faite pour tous les projets, ce qui a abouti à une uniformisation de la logique des prestations salariales et à une amélioration du processus comptable. Ainsi, toutes les heures sont attribuées à des projets, avec un outil informatique à l'appui qui saisit les heures et les prestations. En effet, un-e collaborateur-trice peut traiter plusieurs projets en parallèle. Le travail administratif non-imputable sur un projet est réintégré en fin d'année dans le compte de résultat sous la rubrique 601.

Cette analyse permet de présenter les rubriques d'investissement votées avant 2021 pour des projets autres que les "grands projets" que j'ai cités tout à l'heure, ne portant pas d'imputations salariales et ayant un dépassement de 10%. Vous les trouvez à la page 4 du Message. Au nom du Conseil communal, je vous demande donc de nous accorder le montant de CHF 729'000.- destiné à la régularisation des dépassements engendrés par le changement du procédé d'imputations salariales sur les projets d'investissement. Je vous rappelle que ces coûts additionnels sont comptables, comme déjà évoqué par la Présidente de la Commission financière, car ils sont déjà présents dans le compte de résultat 2021, donc dans le budget communal sous la forme de salaires de Chef-fes de projet, rubrique 609 (salaires refacturés ou sur projets).

Je tiens à remercier ici M. L. Simon-Vermot pour son soutien lors des débats à la Commission financière.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Nous avons pris bonne note qu'il s'agit d'une volonté de la Commune de faire apparaître les coûts effectifs des projets dans le budget des investissements. Les honoraires externes ou les charges du personnel internes seront ainsi comptabilisés, ce qui permettra d'améliorer la transparence des coûts des projets.

Nous sommes heureux qu'il s'agisse là d'une formalité comptable, liée au MCH2, et qu'il n'est pas question de dépenser davantage.

Malgré tout, le titre du Message laissait présager le pire, on y parle d'un crédit additionnel. Si nous comprenons ici le mécanisme comptable, notre groupe craint que cela permette de jouer avec l'augmentation de la masse salariale de la Commune (+1.4% aux comptes 2021 par rapport au budget, mais +3.3% par rapport aux Comptes 2020). Nous rappelons ici que le Conseil communal a comme objectif de limiter cette hausse à 1%.

Enfin, et comme l'écrit notre quotidien préféré, si la Ville n'arrive pas à dépenser -on sait que l'on n'a dépensé que 27% des investissements vraiment réalisés-, verra-t-on des ajustements dans l'autre sens, c'est-à-dire des imputations salariales des projets non réalisés, à charge du budget de fonctionnement?

Nous allons soutenir ce Message, en comprenant bien qu'il s'agit d'un transfert du compte de fonctionnement vers le compte des investissements. Pour le futur, nous souhaiterions un monitoring de l'augmentation de la masse des salaires du compte de fonctionnement ainsi que celui des investissements pour plus de transparence.

Rapport du groupe socialiste

Piller Nadège (PS). Le groupe socialiste a analysé le Message n° 16 demandant un crédit additionnel pour les imputations salariales sur les projets d'investissement.

Nous remercions le Conseil communal pour les explications et les justifications détaillées des raisons légales, comptables et administratives qui l'amènent à demander ce crédit.

En plus de la nécessité d'uniformiser la comptabilisation des salaires avec celles d'autres projets d'investissement pour ainsi faciliter le monitoring et les comparaisons, nous saluons la volonté de l'administration d'augmenter la transparence dans la gestion des heures de travail des chefs de projets. Cela dit, il était important pour le groupe socialiste de s'assurer que ces changements dans la façon de saisir les heures de travail afin de comptabiliser les salaires par projet n'aient pas d'incidence défavorable sur les conditions d'engagement des collaborateur·trice·s en charge de ces projets, ni sur l'atmosphère de travail en général.

Selon les informations reçues, de telles incidences n'existent pas, tant mieux, car il nous tient à cœur que la Ville reste un employeur exemplaire et qu'elle garantisse de bonnes conditions de travail à son personnel. Les projets doivent pouvoir être menés et poursuivis efficacement, sans pour autant oublier que derrière les charges se trouvent des employés qui donnent de leur personne pour faire avancer ces projets.

Et toujours à propos de la Ville-employeur, j'ajouterai que le groupe socialiste fait confiance au Conseil communal pour transmettre au Conseil général, en temps voulu, toutes les informations nécessaires à une bonne planification budgétaire des charges de personnel pour les prochains exercices comptables. Et nous sommes sûrs que ceci sera fait de manière transparente et claire, quelle que soit la façon de comptabiliser les salaires liés aux projets d'investissement.

Ainsi, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les salaires des employés travaillant sur les projets présentés dans ce Message et les charges liées à ces salaires soient comptabilisés de la manière proposée par le Conseil communal dans ce Message n° 16, et les membres du groupe socialiste accepteront donc ce crédit tel que demandé.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec attention du Message n° 16, technique comme on l'a dit, et l'acceptera à l'unanimité en remerciant toutes les personnes qui y ont collaboré.

Un Message qui vise à appliquer, pour les investissements passés, le nouveau procédé des imputations salariales offrant ainsi une planification opérationnelle et financière affinée, avec des conséquences purement comptables.

La distinction entre les salaires liés au fonctionnement et ceux liés aux investissements permettra, en effet, une meilleure lisibilité des coûts d'investissements, une valorisation du travail effectué pour les projets et une approche comparative entre ces projets ainsi qu'entre les communes.

Cela étant, à l'instar du groupe libéral-radical, notre groupe demande au Conseil communal et veillera en particulier à ce que les charges de personnel gardent une lisibilité d'ensemble et une transparence totale. Nous veillerons en particulier à ce que ces imputations soient intégrées dans le respect du vœu du Conseil communal, trop souvent pieux -je parle du vœu-, de limiter l'augmentation des charges de personnel à 1% pour la présente législature.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Pour notre groupe, il est tout à fait judicieux que la main d'œuvre entrant dans la réalisation d'un projet d'investissement contribue à la valeur de cet investissement, indépendamment du fait que cette main d'œuvre, notamment celle liée à la gestion de projets, soit interne ou externe à la commune. Partant, il est juste d'imputer les salaires du personnel communal aux projets d'investissement concernés. Cela contribue, selon nous, à une bonne transparence des coûts, ce qui est une bonne chose. Nous devons toutefois, et cela a été dit déjà par mes préopinants, rester attentifs à ce que cela ne soit pas un moyen pour la commune d'augmenter sans le dire la masse salariale. Nous resterons très attentifs à ce sujet.

Pour ces raisons, le groupe UDC va accepter ce Message portant sur les imputations salariales sur les projets d'investissement et, par conséquent, le crédit additionnel correspondant.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Tognola Giulia (Vert-e-s). Après une lecture attentive du Message n° 16, le groupe Vert-e-s apprécie ce changement qui permettra une comparaison entre les communes ainsi que le passage de contrats à durée déterminée vers des contrats à durée indéterminée. Nous apprécions cet effort de transparence des coûts de projets et soutenons donc ce Message.

Rugo Claudio (PA). J'ai lu attentivement ce Message aujourd'hui dans le train. C'est pour cela d'ailleurs que je ne l'ai plus. Il est passé dans l'autre sac et je vais intervenir sans me référer à mes notes.

Alors je n'ai pas du tout lu la même chose que ma préopinante verte. Justement, cela ne change rien au niveau des contrats. C'est une erreur de vouloir procéder de la sorte. D'ailleurs, cela a été fait sans que personne parmi nous le sache bien. A l'époque, quand on parlait d'imputations, je pensais que c'était pour compenser la CPPVF. En fait, il y a très peu de monde qui le savait exactement, peut-être à part les fins limiers de la finance et de la politique. J'ai donc appris pas mal de choses en lisant ce Message. Cette histoire de contrats à durée déterminée et indéterminée, cela n'a rien à voir. L'Etat, je parle de la Suisse; l'Etat, je parle du canton de Fribourg; la Ville de Fribourg qui fait partie un peu de la Suisse doit garder ses projets régaliens, doit respecter ses engagements. Penser de la sorte, comme vous le pensez, cela sort des Universités, cela sort des sachants de la gestion mais c'est un mode de penser qui est faux parce qu'un Architecte de Ville s'occupe de tous les projets de la Ville. Il peut déléguer. S'ils ne sont pas assez, on engage du monde et on s'occupe de tous les projets. Si on est trois et qu'il faut être quatre et bien on en engage un, s'il en faut cinq ... Et c'est justement ce que vous avez fait, vous avez fait des contrats à durée déterminée, comme par hasard, pour des choses qui ne sont pas du tout ... ce n'est pas nécessaire d'engager des gens sur des projets. On engage, par exemple, si on a besoin de peintres pour peindre les lignes cyclables à Pérolles, et bien on engage des gens, un peintre. Il n'y a pas besoin de dire ah ben c'est parce que je veux faire une piste cyclable à Pérolles que justement pour ce projet je vais engager un peintre uniquement pour faire ça. Et bien c'est ce que vous faites avec les Chefs de Service, avec les Chefs de projets, etc. Vous avez commencé ceci en 2016, sans vraiment nous avertir. C'est aujourd'hui que l'on apprend que vous agissez de la sorte et c'est une erreur à mon avis parce qu'il y a deux catégories de société: les sociétés privées, capitalistes, et les sociétés collectives. La politique, les communes, l'Etat, les Etats sont de la deuxième sorte, c'est pour ça que l'on doit remplir des choses, après si vous voulez imputer ...

J'ai beaucoup aimé la comparaison. Comparer avec les autres communes pour que l'on puisse arriver à dire: ah ben on fait juste ou on fait faux. Et bien c'est justement ce que les communes n'ont pas voulu, elles n'ont pas voulu faire partie de notre commune. Le 26 septembre 2021, les gens se sont clairement exprimés. Notre mode de fonctionnement ne les intéressait pas.

Je pense que je vais voter non et j'espère que d'autres ont développé ces mêmes arguments.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie tous les groupes pour leur soutien à ce Message et je répondrai à M. C. Rugo tout à l'heure.

Je prends d'abord les propos de M. J.-N. Gex pour le groupe PLR, lequel soutient le fait de faire apparaître les coûts et apporter de la transparence. Effectivement, c'était un des buts de ce Message.

Vous craignez que la masse salariale soit rendue moins transparente. Je vous oriente vers les rubriques 601 et 609 qui permettent justement de faire la part des choses entre des salaires facturés à travers des investissements et les autres salaires. En effet, nous avons du personnel au Service d'urbanisme et d'architecture qui ne travaille pas nécessairement sur des investissements.

Je remercie Mme N. Pillier qui a parlé au nom du groupe socialiste et qui salue le changement du procédé. Elle a aussi constaté, en étant membre de la Commission financière, que ce changement n'aura pas d'influences sur la situation de travail, si ce n'est que le collaborateur ou la collaboratrice gèrera son propre budget d'investissement et aura un certain nombre d'heures à disposition. Il ou elle doit donc être plus vigilant-e par rapport aux dépenses, également en lien avec les salaires.

En ce qui concerne les montants attribués dans le cas des comptes ou des budgets pour les salaires, je me dirige vers notre Vice-Syndic qui vous informera certainement tout à l'heure dans le cadre des discussions des Comptes au sujet du contrôle des coûts des salaires.

Je remercie M. S. Murith qui a parlé au nom du groupe Le Centre/PVL et M. P. Wicht au nom du groupe UDC. Ils nous ont rappelé que les conséquences de ce Message sont purement comptables et déjà intégrées dans les Comptes 2021 et ils saluent que l'approche comparative est rendue possible car elle démontre les vrais coûts de projets. Voilà un élément important car, et là je m'adresse à M. C. Rugo, comparer les coûts d'un projet avec les coûts d'une autre commune pour un projet similaire peut être quelque chose de positif. Je vous donne un exemple. Si vous avez une école primaire pour laquelle le programme est plus ou moins donné à travers une ordonnance en lien avec la loi scolaire, vous avez donc le programme à partir duquel vous établissez des coûts pour tout l'investissement. Une autre commune qui n'a pas de service technique comme la Ville de Fribourg devrait faire appel à un Bureau d'architecture qui, bien sûr, demandera des honoraires. En mettant les salaires sur les investissements, vous pouvez maintenant comparer les différents investissements pour une école primaire qui a, à peu près, le même programme.

Mme G. Tognola, au nom du groupe Vert-e-s, salue le fait que les contrats ne sont plus des contrats à durée déterminée, mais à durée indéterminée. Cela n'est pas directement en lien avec ce Message, mais nous avons quand même donné l'explication y relative. Depuis 2016, nous avons eu beaucoup plus d'investissements liés aux PA2 et PA3. Cette série d'investissements ont fait que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs peuvent maintenant être engagé-e-s avec un contrat à durée indéterminée.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 16.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Le Président. Une erreur s'est glissée dans le projet d'arrêté et un erratum vous a été envoyé par voie électronique. En effet, la présente décision n'est pas sujette à référendum. Dès lors, je vais vous lire l'article dans sa nouvelle teneur:

"La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances (RFin)".

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Au nom du Conseil communal, je vous prie d'excuser cette coquille.

Cet article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 64 voix contre 1 et 0 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message du Conseil communal n° 16 du 5 avril 2022;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 729'000.- pour crédit additionnel relatif au procédé d'imputations salariales sur les projets d'investissement.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances (RFin).

Fribourg, le 30 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Mario Parpan

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 64 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 0

7. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2021 de la Ville de Fribourg – Message n° 18

Le Président. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53 alinéa 5 du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les Comptes que pour le Rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen des Comptes 2021 de la Ville de Fribourg et les nombreux échanges constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son énorme travail ainsi que l'ensemble des Services pour la bonne tenue de leurs budgets respectifs. Enfin, tous nos remerciements à Mazars SA, qui effectuait sa première révision, pour les précieuses recommandations et plus particulièrement pour l'examen attentif du premier bouclage sous le MCH2.

1. Résumé

L'année 2021 a été bouclée avec un excédent de revenus, hors prélèvements sur les réserves et provisions, de CHF 27.7 millions (contre CHF 7.6 millions en 2020), ceci malgré la crise sanitaire. Ce bouclage favorable se constate par ailleurs dans la plupart des communes fribourgeoises. Les écritures de bouclage volontaires sont les suivantes:

- + CHF 5.4 millions - recette issue de la dissolution de la provision SINEF qui a assaini proactivement son bilan.
- + CHF 4.0 millions - dissolution de la provision PF17 qui est vouée à être complètement dissoute d'ici fin 2023.
- Seules les réserves obligatoires et les provisions liées ont été modifiées; aucune mise en provision volontaire n'a été faite puisqu'aucun nouveau risque n'a pu être quantifié.

Le bénéfice après provisions et réserves est par conséquent de CHF 37.1 millions et est versé à la fortune non affectée.

La pandémie a mobilisé encore de nombreux membres de l'administration par de nombreuses mesures internes mais aussi d'aide à la population. Les Comptes enregistrent encore des impacts financiers tant négatifs que positifs. L'analyse des impacts après la crise en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) est toujours en cours d'élaboration. A voir s'il sera possible de tirer un bilan financier des impacts du covid-19. Les incertitudes demeurent quant au développement de cette pandémie à l'avenir.

2. Compte de fonctionnement

Quelques effets marquants sur le compte de fonctionnement:

1. Les recettes fiscales augmentent au total de CHF 26.2 millions. Ces augmentations sont observées dans toutes les catégories d'impôt sauf pour l'impôt sur les prestations en capital et les bénéfices en capital qui reste stable. De manière générale, la clôture des taxations fiscales 2019 au Service cantonal des contributions montre une très forte croissance pour cette année-là, ayant un effet de base reporté sur les estimations des années 2020 et 2021. Les hausses les plus marquantes sont celles sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 12.3 millions) et sur le revenu des personnes physiques (+ CHF 5.4 millions). L'impôt sur la fortune des personnes physiques progresse aussi de CHF 2.6 millions. Si c'est une bonne nouvelle de manière générale, la dépendance de la Commune face aux résultats très variables des entreprises s'accroît (1/3) alors que des décisions de délocalisation peuvent être prises à tout moment, comme c'était le cas la semaine dernière par exemple pour l'un de nos contribuables. Du côté des personnes physiques, la nouvelle est réjouissante puisque le nombre de contribuables n'a pas évolué de manière marquante.
2. Dans l'ensemble, les charges ont été bien tenues par tous les Services. Le seul écart important est à constater du côté des charges du personnel qui sont de CHF 1.0 million en dessus du budget pour un total de CHF 68.4 millions, soit 28% des charges. Cette

augmentation est due principalement au paiement d'indemnité ou l'engagement de personnel temporaire ou auxiliaire supplémentaire. Il faut noter que les absences pour raisons de maladie sont supportées par la Ville, une assurance étant une solution plus onéreuse. Enfin, le Système d'information RH (SIRH) permettra dès l'année 2022 une gestion plus fine des charges, des EPT et des postes de travail. Les charges de biens et services diminuent de CHF 5.3 millions. Toutefois, cette tendance pourrait s'inverser avec la crise géopolitique actuelle.

3. Les amortissements légaux ordinaires de CHF 13.7 millions sont en-dessous du budget (- CHF 4.8 millions). Ceci est dû à des corrections et reclassements liés au retraitement induits par la mise en place du MCH2. En effet, Châtillon, le Werkhof, la Maison de justice et la Salle communale de Saint-Léonard ont été reclassés en patrimoine financier. Les réévaluations de la STEP et des canalisations ont en outre été corrigées suite à une directive du Service des communes de février 2022.
4. Les charges liées, malgré une tendance à l'augmentation à long terme, sont de CHF 5 millions inférieures au budget. De nombreuses positions sont concernées, mais on peut noter des effets positifs, notamment dans les domaines de l'aide sociale, de l'organisation des mesures d'insertion, des crèches ou encore du transport régional.
5. Les charges financières ont augmenté de CHF 12.6 millions principalement en raison de la réévaluation des immobilisations du patrimoine financier. A noter que les Intérêts passifs des engagements financiers, soit ce que nous coûtent nos emprunts, sont de CHF 0.8 million en-dessous du budget.

Les autres écarts seront commentés au besoin durant l'examen de détail par les Directions concernées.

3. Bilan

Du côté du bilan, les quelques remarques suivantes peuvent être faites:

1. Concernant les actifs, les disponibilités doivent être maintenues à un seuil minimum de CHF 10 millions pour faire face aux dépenses courantes. Vu les nouvelles limites de dépôt à partir desquelles les banques commencent à facturer un intérêt, la Commune doit avoir une gestion plus active de la trésorerie. Les taux d'intérêts en hausse pourraient redistribuer les cartes.
2. Au bouclage, les investissements présentent un montant de CHF 300.4 millions de crédits d'engagement votés encore ouverts. La dépense brute en 2021 est de CHF 25.0 millions, soit 27.5% des dépenses brutes qui étaient prévues au budget à CHF 90.7 millions. Cet écart s'explique certes par des procédures, mais aussi par des nécessités de coordination pour des projets stratégiques complexes, ce qui implique forcément des retards. La situation conjoncturelle et sanitaire ne facilite évidemment pas les choses. Enfin, une planification moins ambitieuse en fonction des ressources à disposition devra probablement être trouvée lors du prochain Plan financier. A la fin 2021, deux projets ont dépassé la limite de 10%, à savoir l'assainissement du pont de Saint-Jean et le changement de mâts d'éclairage sur des terrains de sport pour un total de dépassement

de CHF 40'000.-. Il faut évidemment aussi noter que des projets ont été bouclés avec un solde positif et que deux projets tombent puisque échus, ceci pour quelque CHF 2 millions.

3. Concernant les immobilisations corporelles, elles ont été réévaluées selon le nouveau modèle comptable. Les placements financiers, quant à eux, ont été transférés au patrimoine administratif puisque répondant à des missions publiques et non à du placement pour engendrer des profits. L'actif du bilan a donc passablement changé dans sa répartition mais aussi en termes de totaux comptables.
4. Au passif du bilan, quelques changements sont à relever, notamment avec l'apparition de financements spéciaux qui sont constitués de fonds pour le maintien de la valeur des domaines autofinancés, comme par exemple les eaux usées et les déchets. Apparaît aussi la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif, revue à la baisse en raison des nouvelles directives du Service des communes (Scm). A noter enfin la création d'un fonds en faveur de la transition énergétique, qui sera soumise ce soir à l'approbation du Conseil général.
5. La fortune libre, quant à elle, passe à CHF 115.0 millions, en augmentation de CHF 64 millions, suite à deux effets principaux: la réévaluation du patrimoine et le bénéfice annuel. Ainsi, sur les huit nouveaux indicateurs MCH2, six sont dans le vert. Doivent encore être améliorés: la part du service de la dette, qui indique l'importance des charges financières, et le taux d'autofinancement par rapport au revenu.

4. Risques financiers

Enfin, grâce à une gestion proactive, la Commune a pu minimiser les risques financiers suivants:

- Les sites pollués et la Pila – on en avait déjà discuté mais il est toujours bon de le rappeler – bénéficient d'une provision de CHF 25 millions suite à une nouvelle évaluation de la situation évaluation qui est cependant encore identique à l'année passée. Reste que le choix de la variante d'assainissement et de la répartition des coûts sont encore ouverts.
- La réforme fiscale des entreprises semble avoir été une décision judicieuse puisqu'aucun départ de société n'a encore été constaté. La provision de CHF 12 millions sera progressivement dissoute dans les années à venir, le premier prélèvement a été effectué en 2021, comme déjà dit.
- Les conséquences financières de la crise covid-19 sont désormais réduites, mais sait-on jamais.

En revanche, les risques relatifs à la croissance de la masse salariale, aux taux d'intérêts et à l'indice des prix à la consommation, à la réalisation dans les temps des projets d'agglomération et la nouvelle situation géopolitique et sa pression sur les prix des matières et des ressources restent élevés et sont à surveiller de près.

Des opportunités évidemment sont aussi à saisir, on peut citer ici l'arrivée de nouveaux contribuables, les liens avec les autres communes, les actions en faveur de l'économie privée, ou encore la politique foncière active.

5. Conclusion

En résumé, la Ville de Fribourg bénéficie d'une situation financière saine et durable. La progression des recettes fiscales des personnes morales et physiques semble de bonne augure, surtout pour cette dernière catégorie. Cependant, la forte variabilité des recettes fiscales des entreprises reste un risque, particulièrement avec l'approche des délais de fin de convention d'ici 2023-24. La fortune libre et les provisions permettent de faire face aux principaux risques à venir, qui restent importants avec le contexte politique en Europe, ainsi que de réaliser les projets d'investissement de la Ville même s'il faut s'attendre à une hausse des prix dans la construction, voire des pénuries de matériaux. Un effort reste à faire sur le taux d'autofinancement même si la commune a atteint son meilleur niveau jamais connu. Il faudra aussi surveiller les charges en augmentation, particulièrement celles du personnel grâce au nouveau Système d'information RH, et les charges liées issues des associations de communes dans lesquelles la Ville contribue plus fortement qu'elle ne décide.

Steiert Thierry, Syndic. Dans la mesure où le Rapport de gestion est traité simultanément avec les Comptes, je me permets d'attirer votre attention, dans cette présentation générale, sur la nouvelle forme du Rapport de gestion. Vous l'aurez remarqué, ce Rapport de gestion comporte 67 pages, alors que l'édition 2019 en comportait 260 environ. L'année dernière, il était composé d'environ 120 à 130 pages. Ce n'est pas seulement une réduction du volume, mais c'est surtout une amélioration claire de la lisibilité et de la présentation de ce Rapport, puisque ce ne sont plus les Services et les unités administratives qui produisent leur propre contenu. En effet, c'est la Secteur de la communication qui coordonne et rédige ce Rapport de gestion. Cela contribue fortement à sa lisibilité.

Nicht zuletzt erlaubt diese neue Form in seiner kondensierten Ausgabe auch erstmals die Möglichkeit den Geschäftsbericht vollständig auf Deutsch zu übersetzen.

Finalement, les informations complémentaires, notamment les tableaux, les statistiques, les chiffres et autres informations, qui contribuaient justement aussi à "l'alourdissement" du volume du Rapport de gestion dans les éditions précédentes, sont maintenant disponibles sur le site internet, aussi sous forme électronique.

C'est un travail très important qui a été effectué par le Secteur de la communication et je le remercie ici pour ce travail.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, Présidente de la Commission financière. Je m'exprimerai dans un premier temps brièvement sur le Rapport de gestion, puis sur les Comptes 2021.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2021

Cette année encore, le Conseil communal nous soumet un Rapport de gestion très complet, avec l'insertion de tableaux statistiques vulgarisés, dont la lecture permet de saisir rapidement l'ensemble des activités entreprises en ville de Fribourg pour l'année 2021. Sa construction, basée sur une vision chapitre par chapitre, permettra à chaque citoyen·ne de notre ville d'en comprendre son fonctionnement.

Nous soulignons le soin amené à ce document, élaboré en étroite collaboration entre le Secteur de la communication et les Chef·fes de services concernés, qu'ils et elles en soient ici remercié·e·s.

Une nouveauté cette année, cela a été souligné par M. le Syndic, ce Rapport est disponible dans sa totalité en allemand, ce qui nous semble une excellente idée. La Commission propose cependant de ne pas diffuser à l'ensemble de Conseillers·lères généraux·ales ce fascicule dans ses deux versions, mais plutôt de demander à chacun·e sa langue de préférence.

Plusieurs points de détails ont été discutés, pour lesquels des réponses claires ont été données par les représentant·e·s du Conseil communal, je vous épargne ici le compte-rendu détaillé de cette partie de la discussion.

La Commission ne s'attardera pas plus longtemps, cette année, sur ce Rapport.

Pour rappel, selon l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis au sujet du Rapport de gestion, elle en a simplement pris acte.

2. Comptes 2021: Considérations générales

La loi sur les communes donne mandat à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision adressé au Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 cbis).

La Commission financière a donc procédé à l'examen des Comptes 2021 de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le Message n° 18 du Conseil communal du 22 avril 2022, sur le Rapport de gestion de l'exercice 2021 et les rapports détaillés de la fiduciaire Mazars SA. Lors de sa séance du 9 mai passé, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, M. L. Simon-Vermot, Chef de service des finances, et les représentants de la fiduciaire, MM. J. Schneuwly et V. Perroud.

La qualité des rapports ainsi que les discussions avec le Conseil communal et les représentants de la fiduciaire ont permis à la Commission de mener correctement son mandat. Au nom de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité dans le cadre de l'examen de ces Comptes 2021, ainsi que la fiduciaire Mazars SA, qui exerçait pour la première année cette fonction, pour la qualité de son travail. M. L. Simon-Vermot est également remercié ici pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses.

3. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2021

3.1. *Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire Mazars SA*

La fiduciaire Mazars SA, représentée par MM. J. Scheuwly et V. Perroud, a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu à toutes nos questions avec clarté.

Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des Comptes de la Ville.

Il a ainsi été certifié aux membres de la Commission financière que:

- La comptabilité générale est tenue de façon conforme aux prescriptions légales et aux principes d'établissement et de présentation des Comptes, à savoir la loi sur les finances communales, l'ordonnance sur les finances communales et les directives publiées par le Service des communes.
- La facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées.
- Les Comptes annuels de la Ville de Fribourg (bilan, comptes de résultats, comptes des investissements, tableaux de flux de trésorerie et annexes) arrêtés au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales, ce qui a conduit à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces Comptes.
- Qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil Communal, à savoir les articles 55 et 56 de la LFCo, qui introduisent l'obligation, pour les collectivités publiques, de disposer d'un système de contrôle interne (SCI).

Par ailleurs, la fiduciaire a rappelé que l'établissement des Comptes 2021 a été marqué par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle loi sur les finances communales et de son ordonnance d'application, avec les incidences suivantes:

- réévaluation du patrimoine financier, des provisions et des comptes de régularisation;
- réévaluation unique du patrimoine administratif au moment de l'entrée en vigueur de la LFCo;
- établissement d'un tableau de flux de la trésorerie.

Les membres de la Commission ont apprécié que dans un souci de continuité, la fiduciaire Mazars SA ait pris connaissance des recommandations formulées par le réviseur précédent pour s'assurer du suivi de ces éléments.

Enfin, la Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des Comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation très positive sur le travail de révision et

d'analyse effectué par la fiduciaire Mazars SA, laquelle œuvrait, comme je l'ai déjà évoqué, pour son premier mandat pour le compte de notre Ville.

La Commission souhaite mettre certaines remarques ou recommandations en évidence ci-après:

1. Lors de l'exercice précédent, il avait été constaté que le règlement d'organisation n'avait pas été approuvé lors de l'audit. La fiduciaire constate que le règlement a été présenté et approuvé par le Conseil général (mars 2021), mais qu'il est en cours d'approbation au niveau du Canton, avec qui la Ville est en discussion au sujet de l'alimentation de fonds, et qu'il serait souhaitable qu'un arrangement soit trouvé le plus rapidement possible en vue d'une approbation par le Canton.
2. Une provision avait été constituée en 2017 en lien avec des zones à risque pour des sites pollués, pour couvrir des risques liés aux dépollution nécessaires. Si l'on ne tient pas compte de la Pila -cas particulier-, trois sites sont actuellement identifiés comme "à risque". Il s'agit de l'ancienne usine à gaz, la décharge de Châtillon ainsi que la Tour Henri. La fiduciaire propose de revoir éventuellement le montant de cette provision, sachant que différents échanges sont actuellement en cours avec des mandataires pour connaître des chiffres précis sur les montants que peuvent représenter les coûts de dépollution, coûts fortement dépendants du type de pollution. La Commission estime que cette manière de faire est prudente et responsable et permettra à la Ville de prendre une décision raisonnable quant au montant de cette provision une fois qu'elle aura toutes les informations nécessaires en main.
3. S'agissant de la relation d'affaires de la BCF qui inclut 13 comptes ne figurant pas dans la comptabilité de la Ville de Fribourg (les mêmes qu'en 2020) pour un montant de CHF 227'190.-, la fiduciaire recommande de continuer les investigations à ce sujet et de clarifier les aspects juridiques relatifs à ces comptes. La Commission financière s'associe à ce souhait et encourage le Conseil communal à examiner attentivement la proposition de la fiduciaire qui consiste à examiner la possibilité d'enregistrer ces positions au moyen de comptes actifs/passifs afin de maintenir un suivi et un contrôle par la Ville de Fribourg.
4. En ce qui concerne le compte 20850.001 Provision projet fiscal 17, les années 2020 et 2021 confirment que l'effet de la réforme fiscale est globalement positif sur les recettes fiscales de la Ville; la fiduciaire rappelle que dans le strict respect des normes en matière de comptabilité publique, la constitution de provisions permettant de compenser d'éventuelles pertes fiscales n'est pas admise. La fiduciaire est d'avis que cette provision devrait être intégralement dissoute, car elle pourrait nuire à la transparence sur l'équilibre des comptes des exercices 2022-23.

La Commission financière prend acte du fait que la Ville de Fribourg maintient sa position, celle dictée par le Service des communes pour qui il est possible de considérer ce montant comme une provision qui sera dissoute en fonction des besoins futurs de la Ville, par analogie avec ce qui se fait au niveau du Canton.

5. La fiduciaire s'est étonnée de constater que la gestion du suivi des investissements de la Ville se fasse via des fichiers Excel, source potentielle d'erreurs importantes et elle estime qu'un logiciel dédié apporterait plus de sécurité pour la gestion de l'ensemble du patrimoine et des investissements de la Ville.

La Commission financière rejoint la fiduciaire dans cette recommandation et encourage la Ville à persister dans la recherche d'un outil adapté aux besoins, ce à quoi elle s'attelle déjà depuis plusieurs mois.

6. La Ville a transféré et réévalué la totalité de son portefeuille de titres de son patrimoine financier vers son patrimoine administratif; ce faisant, elle a entièrement répondu aux recommandations de la fiduciaire.
7. Enfin, ceci est une nouveauté, vous avez pu lire que le MCH2 a introduit la notion d'indicateurs, pensés comme aide à l'évaluation de la situation financière d'une commune. Il est à noter que la Ville se trouve dans une très bonne situation pour l'ensemble de ces indicateurs, sauf peut-être pour l'indicateur "part du service de la dette" et qui est de 5.2% et donc au-dessus des 5% qui auraient permis d'atteindre le vert, ainsi que le taux d'autofinancement qui est de 15.4% et qui devrait atteindre le minimum de 20% pour être au vert.

3.2. *Rapport de synthèse au Conseil général*

Il a été rappelé en préambule que c'est la première fois que nous avons à valider les Comptes présentés selon le MCH2.

Les Comptes 2021 de la Ville de Fribourg sont à nouveau positifs cette année.

Ils présentent un excédent de revenus de CHF 37'148'868.-, après prélèvement de CHF 4 millions sur la provision PF17, et prélèvement de CHF 5.4 millions pour la dissolution de la provision SINEF SA, soit une amélioration de CHF 39.948 millions par rapport au budget qui s'annonçait déficitaire de CHF 2.8 millions.

Pour rappel, cet excédent de revenus est principalement dû à des recettes fiscales inattendues, plus précisément des impôts sur le revenu des personnes physiques, sur la fortune et des impôts à la source.

S'agissant des effets financiers en lien avec le covid-19, la Commission financière a pris bonne note qu'une analyse détaillée des impacts de la crise sera menée, de concert avec l'Association des communes fribourgeoises, au moment où nous serons totalement sortis de la crise.

Sachant que le contexte géopolitique actuel, il l'a été dit tout à l'heure, lié à la situation de l'Ukraine peut avoir des impacts encore non quantifiables à l'heure actuelle, que suite à la pandémie, on constate un peu partout des pénuries de certains matériaux, avec comme corollaire une pression sur les prix, et qu'une nouvelle vague de covid n'est pas à exclure, la Commission financière se réjouit du résultat positif des Comptes 2021 de la Ville de Fribourg,

permettant ainsi une marge de manœuvre confortable et des possibilités de réaction rapide selon l'évolution du contexte sociopolitique et sanitaire des prochains mois.

Pour terminer, la Commission financière a entrepris un examen détaillé des différentes rubriques des Comptes et du bilan et a obtenu réponses à toutes ses questions, que ce soit en séance plénière, ou par des compléments de réponses donnés par mail dans un deuxième temps.

Avant de donner son préavis, la Commission tient à remercier le Conseil communal de son initiative d'affecter un montant CHF 172'130.75, correspondant au solde de la rubrique de fonctionnement 560.3637.00, au fonds pour la politique de transition énergétique.

3.3. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des 8 membres présents, propose au Conseil général d'approuver les Comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2021", soit un total de revenus de CHF 308'679'110.44 et un total des charges de CHF 271'530'242.15, d'où un excédent de revenus de CHF 37'148'868.29.

Par ailleurs, la Commission a également préavisé favorablement, à l'unanimité des 8 membres présents, l'attribution au fonds pour la politique de transition énergétique au hauteur de CHF 172'130.75.

Remerciements

La Commission financière adresse ses vifs remerciements au Conseil communal, aux Chef-fes de service et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Commune pour leur engagement sans faille pour le bon fonctionnement de notre cité.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.51 à 21.05 heures.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 18 concernant les Comptes 2021 de la Ville de Fribourg. Nous remercions M. le Vice-Syndic, L. Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef de Service des finances, M. L. Simon-Vermot, pour la préparation de ces documents.

Mesdames et Messieurs, chers-ères collègues, lorsque j'ai pris connaissance pour la première fois du bénéfice 2021, j'ai failli tomber de ma chaise. CHF 37.1 millions de bénéfice alors que le budget 2021 annonçait une perte de CHF 2.8 millions. Je me suis sincèrement demandé si la virgule était placée au bon endroit et qu'il ne s'agissait pas plus tôt d'un bénéfice de CHF 3.7 millions. Mais non, ce soir on nous demande bel et bien d'approuver un bénéfice record, stratosphérique de CHF 37.1 millions pour l'exercice sous revue. Je veux bien comprendre qu'il y

ait eu un double effet lié aux statistiques fournies par le Service des communes et une gestion très prudente de la Commune en lien avec la pandémie, mais là nous avons quand même la désagréable impression de naviguer un peu, beaucoup à vue. D'autant plus que l'on nous avait potentiellement d'ores et déjà annoncé une hausse d'impôts pour le budget 2023. Là, ici ce soir, le groupe libéral-radical, le groupe Le Centre/PVL et le groupe UDC demandent formellement l'inverse au Conseil communal pour le prochain budget. Il faut baisser les impôts pour les personnes physiques et morales. Deux propositions seront déposées dans ce sens demain soir par nos trois groupes. Nous vous demandons concrètement de soutenir les familles et les PME qui font vivre Fribourg, notamment dans ce contexte actuel de hausses des prix.

Le constat est donc sans appel et sans ambiguïté. La Ville de Fribourg continue à encaisser beaucoup trop d'impôts. CHF 145 millions, Sie haben es richtig gehört. Oui, vous avez bien entendu, plus de CHF 145 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les huit derniers exercices comptables par la Ville de Fribourg. Une fois de plus, au vu de ces Comptes 2021, on réalise à quel point les baisses d'impôts durables votées en décembre 2019 étaient nécessaires et pleinement justifiées, n'en déplaise à ceux qui nous qualifiaient à l'époque d'électoralistes. En maintenant le coefficient à 81.6%, la Commune aurait encore généré environ CHF 1 million supplémentaire d'excédents pour 2021 sur le dos des contribuables. Mais, malgré ces baisses fiscales minimalistes issues du Conseil général et non du Conseil communal, Fribourg taxe trop ses contribuables. Dans ce sens, le Conseil communal continue à bafouer le principe d'équité fiscale en matière de finances publiques. Cela signifie tout simplement que certains contribuables ont financé en 2021 des charges futures dont ils ne verront jamais la couleur.

Les provisions, les réserves sont parfois justifiées, mais elles ne doivent pas se muer en artifice comptable dans le but de lisser le résultat réel d'une collectivité publique au détriment de ses contribuables. Les provisions constituées pour l'assainissement des falaises et de la Pila sont complètement légitimes, voire sous-dotées au vu des derniers éléments connus à ce jour. Mais, que dire de la provision du PF17 qui reste pour l'heure à CHF 8 millions au bilan? Oui, on y a prélevé CHF 4 millions à la fin de l'année passée, mais elle n'est plus légitime et cela a été relevé par la fiduciaire. En effet, tous les indicateurs, à notre connaissance à ce jour, nous démontrent que la Commune est gagnante au niveau de la réforme fiscale des entreprises votée en juin 2019 et tant mieux. Dans ce sens, le Conseil communal se doit de dissoudre cette provision du PF17 d'ici à la fin de cette année 2022 et non d'ici fin 2023.

Au niveau des charges globales de fonctionnement, on notera que celles-ci ont bondi de plus de CHF 22.3 millions en quatre ans alors que la ville compte 1'000 habitants de moins qu'en 2017. C'est particulier quand même. Les charges de personnel continuent elles aussi de croître sans limite à + 3.3%, correspondant à CHF 2.2 millions supplémentaires au niveau du compte de fonctionnement par rapport à 2020, alors que le Conseil communal, et cela a été répété déjà ce soir, a fixé dans son dernier Plan financier une évolution des charges de personnel à + 1% par année. Les promesses rendent les fous joyeux.

Dans l'analyse de détail, ces Comptes 2021 nous démontrent encore que les taxes d'empiètement ne sont pas d'une nécessité prioritaire au bon fonctionnement financier du ménage communal. Celles-ci représentent moins de CHF 0.5 million hors de la période de crise sanitaire. Il y avait ainsi un montant de CHF 450'000.- au budget 2021. Finalement, la Commune n'a encaissé que CHF 196'000.- pour l'exercice sous revue. A ce propos, le groupe libéral-radical

ne se satisfait pas du tout du règlement général de Police qui a été mis en consultation ce printemps et qui demandait des exonérations dans le cadre des propositions transmises par le Conseil général en 2019 et 2020.

Le groupe libéral-radical s'est aussi penché sur le compte des investissements. Nous constatons que CHF 25 millions bruts ont été dépensés en 2021 alors qu'il était prévu des sorties de trésorerie à hauteur de CHF 90.7 millions. Nous comprenons que certains investissements soient reportés dans le temps pour diverses raisons. En revanche, ce qui est plus inquiétant, c'est le solde des crédits d'engagements ouverts qui a bondi à 21.5% par rapport à 2021 pour se situer à CHF 129 millions au 1^{er} janvier 2022. On a ici, à nouveau, la désagréable impression de naviguer à vue, surtout lorsque l'on fait état, je cite ici le Message du Conseil communal, "d'une planification trop ambitieuse par rapport aux ressources à disposition". Cette situation de retard au niveau des investissements nous conforte vivement dans notre analyse. Le taux d'impôts est actuellement trop élevé et à nos yeux une nouvelle baisse d'impôts s'impose.

Au niveau du bilan, c'est peut-être la bonne nouvelle, la provision pour heures supplémentaires est en baisse de CHF 255'000.- par rapport à 2020. Par contre, cette position doit continuer de faire l'objet d'une attention particulière afin de la maîtriser mais surtout de continuer à la réduire ces prochaines années au vu du nombre important d'EPT engagés dans le cadre des derniers budgets.

Pour terminer, les groupes libéral-radical, Le Centre/PVL et UDC, vous l'aurez bien compris, demandent au Conseil communal de proposer une baisse d'impôts en faveur des personnes physiques et morales dans le cadre du budget 2023. C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical approuvera ces Comptes 2021 de la Ville de Fribourg pour des impôts aussi bas que possible mais aussi hauts que nécessaire, ni plus ni moins.

Le Président. Vous avez parlé des Comptes. Vous avez encore 4 minutes à disposition si vous voulez ajouter quelque chose au sujet du Rapport de gestion.

Krienbühl David (PLR). M. le Président, je suis désolé, j'ai mangé 1 minute à Mme O. Gex, qui fera le rapport sur le Rapport de gestion.

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Rapport de gestion ou plutôt d'activités 2021 et de son rapport avec les compléments d'information. Notre groupe a apprécié sa version devenue plus lisible, ainsi que l'intégration de nouveaux graphiques qui permettent une meilleure et plus rapide compréhension. Comme on le dit souvent, une image vaut mieux que 1'000 mots. Afin de faciliter encore davantage la lecture, nous recommandons au Conseil communal d'y intégrer un QR-Code pour rediriger rapidement les lecteurs vers les compléments d'information.

Wir freuen uns natürlich sehr, dass der diesjährige Jahresbericht vollumgänglich in beiden Sprachen erhältlich ist. Wenn wir schon über Zweisprachigkeit sprechen, dann können wir nur bedauern, dass die Zweisprachigkeit nur im Kapitel Kultur unter Memo zu finden ist, obwohl der Bilinguismus im Legislaturprogramm bedeutsam erklärt wurde

Notre groupe regrette également le manque d'informations concernant la santé économique de notre ville. En effet, dans ce Rapport, la place de l'emploi et de l'attractivité de la ville est tout bonnement absente. Après deux années de pandémie et la guerre en Ukraine qui s'ensuit, nous aurions espéré avoir une meilleure vision du tissu économique. De même que le rayonnement, qui est décrit comme un chapitre entier dans le programme de législature, il n'est tout simplement pas mentionné.

Lors de la présentation du programme de législature, M. le Syndic nous avait expliqué la nouvelle méthodologie de travail. Nous espérons qu'à l'avenir le Rapport de gestion sera mieux mis en corrélation avec ce programme, notamment sur les différents chapitres qui ont été présentés et les différents objectifs. La cohérence entre ces deux documents est primordiale pour le suivi et l'évolution des objectifs. Le programme de législature n'ayant pas intégré d'objectifs mesurables, quantitatifs ou qualitatifs dans un temps imparti, est-ce qu'un système de mesure sera mis en place? Est-ce qu'à l'avenir nous pourrions observer des indicateurs graphiques sur les résultats?

Nous regrettons le manque d'informations sur l'Agglomération et Bluefactory, que nous retrouvons partiellement dans la partie Culture. Ces deux organisations présentent des rapports annuels. Serait-il possible de recevoir une communication par e-mail lorsque ces rapports sont disponibles avec un lien direct sur les pages?

Enfin, nous remercions le Service du Génie civil, environnement et énergie car, après de nombreuses années à le demander, nous avons enfin reçu un organigramme de la Voirie détaillant le nombre de postes dans le plus grand secteur de la Ville. Nous remercions tous les collaborateur-trice-s, les Chef-fes de Secteur et les Chef-fes de Service pour la rédaction de ce Rapport.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Mauron Valentine (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance des Comptes 2021 et du Rapport de gestion 2021 avec une grande attention. Nous remercions le Conseil communal pour le travail fourni durant l'année 2021, ainsi que pour la nouvelle présentation du Rapport de gestion qui nous satisfait pleinement. Bravo à l'équipe du Secteur de la communication.

Contrairement à certains, nous ne sommes pas tombés de notre chaise en prenant connaissance des chiffres, mais nous avons plutôt vu là l'opportunité de soutenir et de lancer de nouveaux projets qui sont importants et nécessaires pour nos habitants, notamment pour la protection du climat, de la biodiversité et de l'environnement. Le groupe Vert-e-s se questionne ainsi sur la non-réalisation de certains investissements et le report de projets. Le covid-19 est une bonne explication quant au rythme de travail ralenti. Néanmoins, nous soulignons que ces investissements ont pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des habitant-e-s de notre ville, d'où l'importance de leur réalisation. Nous nous inquiétons de savoir si la Ville de Fribourg est suffisamment dotée de personnel pour pouvoir concrétiser ces investissements.

Par ailleurs, le groupe Vert·e·s aimerait connaître les critères retenus pour l'encaissement ou non de la taxe pour l'utilisation du domaine public, ainsi que la taxe d'empiètement pour les chantiers en 2021. En effet, certains événements et chantiers sont exonérés de taxes et d'autres pas.

D'autre part, nous aurions souhaité davantage d'informations quant à la consommation énergétique de la ville de Fribourg. Il serait pertinent de présenter les mesures de la consommation énergétique en kWh par exemple.

Finalement, nous regrettons que les parents d'élèves de la ville de Fribourg doivent passablement contribuer aux prestations dites de service public.

C'est à l'unanimité que le groupe Vert·e·s soutiendra les Comptes 2021, ainsi que son Rapport de gestion.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a le plaisir de partager ses observations sur les Comptes et le Rapport de gestion 2021. Il remercie les auteurs des documents comptables et en particulier le Chef du Service des finances. Mon rapport sera un peu plus long que celui des Vert·e·s mais un peu plus court que celui du PLR.

Comptes de fonctionnement et d'investissement

En cette longue période déstabilisante, marquée par une pandémie et une guerre qui ébranle l'Europe et met des millions de personnes sur la route de l'exil, il y a heureusement de bonnes nouvelles. Du moins du côté de Fribourg.

Outre l'été précoce qui remplit les Bains de la Motta comme en août, la Ville boucle l'année 2021 avec des Comptes plus chaleureux que prévus. Contre toute attente, notre Conseil communal et son Grand Argentier annoncent un coquet bénéfice de CHF 37 millions, au lieu d'une perte de CHF 2.8 millions. On pourra s'étonner de ce grand écart, voire tomber de sa chaise, mais l'on doit surtout s'en réjouir et ne pas cracher dans la soupe de chalet.

Eu égard à l'incertitude qui régnait lors de l'écriture du budget 2021, la prudence a prévalu. Ce serait jouer les enfants gâtés que d'accuser quiconque d'avoir opté pour un sain principe de précaution. Que s'est-il donc passé entre budget et bouclage? Pour les estimations fiscales, il est d'usage de se baser sur les anticipations et sur les déclarations effectives, émanant entre autres du Canton et du Service des communes. Ce n'est jamais une science exacte, comme l'a rappelé notre Directeur des Finances en commission. Corolaire: de grosses surprises en termes de recettes fiscales des personnes physiques et morales.

Il faut noter que notre Ville n'est pas la seule à avoir eu des Comptes plus avantageux. La majorité des communes fribourgeoises, tous bords politiques confondus, se frottent les mains. C'est le cas de Bulle, par exemple, avec CHF 14 millions de mieux, dans des proportions comptables comparables à notre Ville. Bulle et sa majorité de droite ne comptent pas pour autant faire baisser le taux d'impôt. Car, on l'a lu dans la presse, notre sœur du Sud ne veut pas

mettre sa stratégie à long terme en péril. L'Etat de Fribourg a lui aussi le sourire. Et que dire, plus loin, de la ville de Zurich avec son écart de CHF 400 millions. On l'aura compris, notre ville n'est pas une exception, ni cantonale ni helvétique.

Outre l'augmentation de revenus pour personnes morales qui pointe un tissu économique en bonne santé malgré tout -on peut s'en réjouir encore une fois-, nous pouvons nous féliciter d'un impôt moyen par habitant en légère hausse.

Ce bon résultat est également dû à une tenue adéquate du ménage communal. La masse salariale a sensiblement progressé, il est vrai. Mais elle continue à constituer le 28% de l'ensemble des charges. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs, on l'a vu: heures supplémentaires dues à la pandémie pour répondre aux besoins de la population, établissement flexible de CDD répondant aux opportunités du moment et aux absences covid-19 longue durée. Le bon résultat 2021 pourrait en outre bénéficier au personnel largement mis à contribution ces derniers ans: il serait envisageable à l'avenir d'indexer les salaires au coût de la vie en hausse, ce qui n'a plus été fait depuis un certain temps.

Un mot encore sur le compte des investissements 2021. Sur les CHF 90 millions au budget, seuls CHF 25 millions ont pu être engagés. On peut juger cette situation décevante. Elle est le résultat de plusieurs éléments peu maîtrisables: comme la raréfaction des biens causée par la pandémie, des problèmes importants de procédures en grandes hausses ces dernières années concernant divers projets ou encore une planification ambitieuse par rapport aux ressources à disposition. Cette situation devra être analysée avec soin par le Conseil communal. Toujours est-il que les bons résultats comptables offrent à la Ville un coussin de sécurité bienvenu. Qui permettra d'atténuer la ligne de l'endettement, d'améliorer le taux d'autofinancement et de donner une respiration à une planification financière que certains jugent préoccupante.

Concernant d'éventuelles affectations futures du bénéfice, le groupe socialiste propose plusieurs pistes:

- 1) Accélérer et stimuler la transition énergétique par des mesures ciblées plus amples. En lien avec la crise en Ukraine et les questions de dépendance énergétique, la population souhaite en effet plus que jamais favoriser les énergies renouvelables.
- 2) Une attribution supplémentaire pour les victimes de la guerre en Ukraine, là où les besoins sont les plus grands: principalement sur place et dans les pays voisins qui accueillent la majorité des réfugiés.

Eu égard à ce qui précède, notre groupe approuve à l'unanimité les Comptes 2021 qui confirment la situation financière saine de la Commune. Ce meilleur exercice de la décennie ne doit cependant pas occulter les incertitudes actuelles, comme l'augmentation des marchandises liée à la situation géopolitique ou la remontée des taux d'intérêts.

Les bons comptes font les bons amis. Espérons que cette maxime toute helvétique soit nôtre ce soir.

Rapport de gestion

Quelques mots enfin sur le Rapport de gestion. Le groupe socialiste salue sa concision et sa précision. 66 pages contre 130 pages en 2020 et 260 pages en 2019: cette cure d'amaigrissement attendue est aujourd'hui effective pour le bien de toutes et tous: la population comme les élus. Il y a aujourd'hui une véritable unité entre les contenus des différents Services et une lisibilité largement accrue, notamment grâce aux annexes disponibles sur internet pour celles et ceux qui veulent en savoir plus. Ce Rapport de gestion constitue une source importante d'informations permettant une bonne vue d'ensemble des nombreuses actions entreprises par le Conseil communal et ses différents Services. Voilà un document digeste qui ne provoque plus de désagréables ballonnements et qui donne envie d'être lu. On notera également que cette nouvelle formule permet une traduction intégrale en allemand. Que l'auteur du rapport -l'équipe du Secteur de la communication- soit cordialement remercié.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). A la lecture des Comptes 2021 de la Ville, ma première réaction, comme celle de mes collègues du groupe UDC, a été une certaine incrédulité. CHF 37.1 millions de bénéfice, dont CHF 27.7 millions avant opérations extraordinaires, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 2.8 millions, soit une différence de CHF 40 millions, la surprise était de taille.

En avançant dans la lecture, nous nous sommes toutefois vite rendu compte que non, cet écart n'était pas dû à une gestion des deniers publics qui serait, par miracle, devenue parcimonieuse. Loin s'en faut. J'en veux pour exemple le fait que le budget des charges de personnel a été dépassé de près d'un million, avec des explications fournies par le Conseil communal qui ne sont, à notre avis, pas convaincantes.

La plus grande partie de cet écart s'explique par des recettes fiscales largement plus élevées que prévu. CHF 13.7 millions pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales et CHF 8 millions sur le revenu et la fortune des personnes physiques, à quoi s'ajoutent CHF 1.4 million d'impôt à la source, un autre CHF 1.4 million de droits de mutations immobilières, près de CHF 1 million de contribution immobilière et CHF 761'000.- d'impôt sur les successions. Au total, ce ne sont ainsi pas moins de CHF 26 millions de recettes fiscales qui sont entrées en plus que ce qui était prévu. Bien sûr, nous comprenons tout à fait la difficulté de faire des prévisions en matière de recettes fiscales, à plus forte raison dans le climat d'incertitude lié à la pandémie de covid-19, ainsi qu'au PF17. Nous sommes également conscients que ces prévisions sont basées sur les analyses réalisées par le Canton. Toutefois, force est de constater que depuis plusieurs années, les prévisions de la Ville sont systématiquement trop prudentes, si l'on excepte l'annus horribilis 2020. Ainsi, l'écart entre le budget et les Comptes en ce qui concerne les recettes fiscales était de CHF 1.6 million en 2014, CHF 2.5 millions en 2015, CHF 10 millions en 2016, CHF 17.3 millions en 2017, CHF 12.8 millions en 2018 et CHF 8.4 millions en 2019. Il est bien sûr toujours préférable d'être trop prudents que pas assez, mais le Conseil communal doit à notre avis tout de même s'interroger sur la pertinence de ces prévisions par trop pessimistes. Rappelons tout de même que cela fait depuis 2016 que l'organe de révision note, année après année, que les prévisions fiscales de la commune sont trop pessimistes et cela se confirme encore cette année.

Nous relèverons encore le prélèvement de CHF 4 millions sur la provision PF17 qui est, bien sûr, une recette extraordinaire. Cette provision était clairement sur-dotée dès le départ et sa dissolution revient à dissoudre une réserve latente. Ce sera encore malheureusement le cas dans les Comptes 2022 et dans les Comptes 2023, puisque la provision PF17 n'est dissoute dans les Comptes 2021 qu'à raison de CHF 4 millions alors même que le budget en prévoyait CHF 6 millions. Le fait de maintenir cette provision à une valeur de CHF 8 millions n'est absolument pas justifiable dans une optique de transparence des finances communales exigée par le MCH2, alors qu'il n'est maintenant plus possible déjà d'isoler précisément les impacts du PF17. Ce point a d'ailleurs été relevé par la fiduciaire mais, là aussi, le Conseil communal n'en tient pas compte. On s'étonnera que la Ville fasse autant peu de cas des remarques de l'organe de révision. Ne voulant pas être vulgaire, je me contenterai de noter qu'il y a une expression triviale qui décrit très bien ce que l'on peut faire avec un violon et qui résume assez bien cette situation.

Quitte à me répéter et à laisser penser que je radote, je regretterai une fois de plus que la Ville procède à un lissage des Comptes par le truchement de provisions surévaluées, voire dans certains cas injustifiées. Sans trahir le secret de la Commission financière, je relèverai juste que le mot "lissage" a été prononcé par le représentant de l'organe de révision en lien avec la provision PF17. Ce n'est donc pas juste une marotte du groupe UDC et de votre serviteur ainsi que, d'ailleurs, de nos collègues du Centre et du PLR.

Au vu des Comptes 2021 ainsi que de ceux des années précédentes, nous constatons une fois de plus que la hausse d'impôts décidée pour 2014 n'était pas justifiée et qu'au contraire, la baisse décidée à l'heureuse initiative de notre groupe et de nos collègues bourgeois était non seulement justifiée, mais aussi prudente. Trop prudente? Probablement! Les chiffres qui nous sont présentés ce soir et l'analyse de l'évolution des recettes fiscales montrent en effet que nous pouvons nous permettre maintenant de franchir un pas supplémentaire dans la bonne direction en ramenant le coefficient d'imposition à 0.78. Pour cette raison, notre groupe déposera, avec nos collègues de la Droite et du Centre, une proposition visant à revenir à un taux d'imposition conforme aux besoins de la Ville. Il est en effet grand temps que les contribuables, citoyens et entreprises, cessent de payer un prix plus élevé que nécessaire au vu des prestations fournies par la Ville.

Pour terminer, à titre personnel, je souhaite remercier la fiduciaire Mazars SA pour le remarquable travail effectué et pour les informations données à la Commission financière. Merci également au Conseil communal et au Chef du Service des finances, M. L. Simon-Vermot, pour le travail effectué et pour les informations données lors de l'analyse des Comptes en séance de la Commission financière.

Concernant le Rapport de gestion, le groupe UDC salue son amélioration qualitative, vers un rapport plus court, mais à la fois plus cohérent et beaucoup plus lisible.

Ces différentes considérations étant faites, le groupe UDC prend acte des Comptes ainsi que du Rapport de gestion.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). L'exercice comptable de la Ville de Fribourg de 2021 se solde par un bénéfice de CHF 37.1 millions, je le répète encore une fois, alors que le budget prévoyait une

perte de CHF 2.8 millions, soit un écart de CHF 40 millions de francs. Il faut certes se réjouir de ce résultat aussi exceptionnel qu'inattendu. Cependant, paradoxalement, ce bénéfice pose quand même de nombreuses questions.

La raison principale de ce résultat réside dans les revenus d'impôts, de CHF 26.2 millions supérieurs au budget. Ils augmentent dans tous les secteurs et c'est tant mieux. Se posent alors deux questions:

- Comment établir une prévision plus proche de la réalité si l'on est confronté à une importante volatilité des recettes?
- Dans la mesure où nous sommes dépendants des recettes fiscales de quelques grandes entreprises, ne risque-t-on pas de se retrouver confronté rapidement et brutalement à de gros déficits?

Pour l'heure, les prévisions pessimistes dans ce sens ne se sont pas réalisées, mais l'avenir reste malgré tout incertain. Tabler sur la stabilité à moyen et long terme tout en répondant mieux aux attentes de la population doit rester l'objectif prioritaire du Conseil communal. C'est en ce sens que le groupe CG-PCS admet le dépassement au niveau des salaires et des charges sociales, de CHF 1.2 millions de plus qu'au budget.

Pour le groupe CG-PCS, l'inquiétude la plus forte réside dans la faiblesse des investissements réalisés. Avec CHF 25 millions, on se trouve à un niveau beaucoup trop bas. Le titre de La Liberté "La ville n'arrive pas à dépenser" était tout à fait pertinent. On ne saurait se glorifier d'avoir "économisé" CHF 5 millions de charges d'amortissement.

Le Conseil communal avance des raisons de procédures et de contraintes sanitaires. On peut l'admettre en partie. Cependant, évoquer une planification trop ambitieuse, c'est faire preuve d'une résignation et d'un manque de volonté politique tout à fait inacceptable. On ne peut pas se contenter de réaliser à grands frais des études pour ensuite laisser traîner les projets pendant des années. Se plaindre d'un manque de ressources alors que les projets ont été adoptés et les crédits votés par le Conseil général n'est pas très sérieux.

Le Conseil général et la population en ont marre d'attendre. Le groupe CG-PCS attend du Conseil communal une attitude beaucoup plus "offensive" pour enfin faire démarrer et aboutir les projets, non seulement les grands mais aussi les petits. Parfois, on n'arrive pas à dépenser CHF 100'000.- ou CHF 200'000.- pour faire un trottoir ou une bricole de réparation sur un terrain de football. On attend donc une attitude beaucoup plus ferme et plus proactive vis-à-vis du Canton, de la Confédération, de la Préfecture ou des autres partenaires, que ce soit l'Agglomération ou les communes environnantes. Il ne s'agit pas d'être optimiste ou trop optimiste, il s'agit d'être actif et efficace. Rater les contributions fédérales pour les projets d'Agglomération pour cause de lenteur serait parfaitement inadmissible. La Ville ne retrouvera son attractivité que si elle met effectivement en œuvre les nombreux projets d'aménagement et de développement pour l'aménagement, le développement des liens sociaux, la transition énergétique et l'environnement. Nous avons beaucoup à faire. J'insiste donc vraiment là-dessus, il faut vraiment aujourd'hui que l'on se mobilise pour faire avancer nos projets qui traînent beaucoup trop.

Cela dit, le groupe CG-PCS se félicite néanmoins des indicateurs financiers qui se situent tous dans le vert, pratiquement, et qui attestent d'une situation financière saine pour la Ville de Fribourg. C'est en ce sens que nous approuverons les Comptes 2021.

Un mot sur le Rapport de gestion. Merci pour la nouvelle formule, c'est une bonne synthèse, plus attrayante, normalisée selon les différents Services. On saisit nettement mieux les enjeux. La lecture est plus attractive. Cependant, nous ne sommes pas encore tout à fait à ce que devrait être un vrai Rapport de gestion, c'est-à-dire qui non seulement présente les activités, mais analyse les résultats en fonction des objectifs fixés et, le cas échéant, présente des mesures de correction adéquates. Pour le reste, nous interviendrons dans la discussion de détail.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). Le groupe le Centre/PVL a pris connaissance des Comptes 2021 de la Ville de Fribourg avec attention et avec lassitude. Nous remercions la Direction des finances et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ces Comptes et du Message y relatif, toujours exhaustifs et transparents.

Extraordinaire, indécent, obscène. En réalité, il n'y a pas de mot assez fort pour qualifier le bénéfice de plus de CHF 37 millions réalisé par la Commune. Théoriquement, cela veut dire que la Commune aurait pu baisser ses impôts de 20 points pour arriver à l'équilibre cette année. D'aucuns ici seraient les premiers à se scandaliser d'un tel bénéfice s'il était réalisé par une société mais s'en félicitent lorsqu'il provient de la commune, sur le dos des contribuables. Car non, il n'y a rien ni de réjouissant ni de social à un tel bénéfice, alors que l'on perçoit un impôt sur la base d'un déficit budgétaire de CHF 2 millions.

Ce bénéfice record porte à plus de CHF 145 millions l'excédent de revenus perçus par la Commune avant attribution aux provisions et réserves non obligatoires sur ces huit dernières années, soit depuis la hausse d'impôt de 2014. Si cela ne l'était pas déjà, il est aujourd'hui clair que cette hausse était injustifiée. Il est tout autant clair que la baisse d'impôts durable votée en 2019 était non seulement justifiée et nécessaire, mais manifestement insuffisante.

Ce résultat est la conséquence de constats répétés, d'année en année, par la minorité du Conseil général. Avec l'impression désagréable de parler à un mur.

1. Concernant les revenus, si l'estimation des rentrées fiscales et de l'encaissement des taxes est un travail difficile, pour ne pas dire aléatoire dans la conjoncture que nous avons vécue, le Conseil communal fait manifestement preuve d'une trop grande prudence systématique, comme cela a déjà été dit et comme cela ressort clairement de l'écart colossal entre le budget et les Comptes 2021. La Commune perçoit au final trop par rapport à ce qu'elle peut offrir. De l'argent pris au citoyen, alors qu'on ne le dépense pas, et qui finira dans la péréquation financière dans deux ans.
2. Même si la surestimation des charges diminue de moitié par rapport à l'année passée, passant de plus de CHF 10 millions en 2020 à plus de CHF 5 millions en 2021, ce montant reste trop élevé. Ce phénomène touche particulièrement certains secteurs du génie civil et de l'urbanisme.

N'allez pas croire qu'il s'agisse là forcément d'une bonne gestion ou d'une gestion parcimonieuse des deniers publics. C'est au contraire une démonstration que le Conseil communal budgétise d'année en année trop de charges, sans égard à leur faisabilité concrète, maintenant ainsi artificiellement un impôt trop élevé lors de l'établissement du budget. Il s'agira donc de redresser le tir pour avoir un budget en accord avec la réalité, la réalité de la Commune, de ses besoins et de ses ressources.

Le même constat vaut pour les investissements et nous partageons là l'inquiétude du groupe CG-PCS, notamment en ce qui concerne les subventions liées aux projets d'Agglomération qui risquent de nous passer sous le nez. Alors que CHF 90 millions de sortie de trésorerie étaient prévus, seuls CHF 25 millions ont pu être dépensés. Rien ne sert de lancer des projets quand on sait d'avance que l'on n'arrivera pas à les réaliser. Contrairement à ce que l'on nous annonce d'année en année, et encore ce soir, il n'y a là rien d'ambitieux. C'est avant tout le reflet de l'incapacité du Conseil communal à se donner des priorités, notamment en matière de transition énergétique, à être conscient de ses ressources réelles, à anticiper les oppositions, respectivement à obtenir l'assentiment de la population, et in fine à réaliser. Encore faudrait-il pour ce faire que la Commune se dote enfin d'un nouveau Plan d'aménagement local attendu depuis trop longtemps.

Ces retards chroniques ont aujourd'hui des conséquences directes sur le compte de fonctionnement, puisqu'ils induisent une réduction des amortissements par rapport à ceux budgétés, faute pour les investissements prévus d'être activés. Avec ces investissements hors de toute réalité, le Conseil communal maintient là encore un impôt artificiellement trop élevé. Il serait temps de gagner en réalisme - et pourquoi pas aussi en réalisation -, avec des investissements qui ressemblent à un programme coordonné et efficace plutôt qu'à des promesses électorales vaines.

Après ces constats, venons-en au chapitre des inquiétudes, elles aussi souvent répétées.

Les charges de personnel continuent d'augmenter de manière non maîtrisée, de 3.3% par rapport à 2020, soit au-delà de la limite que le Conseil communal s'était fixée, ce qui correspond à plus de CHF 2.2 millions. On est donc dubitatifs lorsque le Conseil communal nous annonce dans son Message qu'il souhaite "maintenir un cadre financier strict de gestion des charges"; nous l'attendons toujours pour les charges de personnel, à l'image de ce qui pourrait, par exemple, valoir dans une commune comme Bulle qui a grosso modo un nombre d'EPT par habitant moitié moins élevé que la Ville de Fribourg. Comme quoi, comparaison n'est pas raison.

Non content de déjà outrepasser sa propre limite dans le cadre du budget, le Conseil communal a réussi en 2021 à dépasser de plus de CHF 1 million les charges de personnel budgétées. Nous nous permettons ici d'y voir un recours un peu trop facile aux contrats à durée déterminée.

L'augmentation incontrôlée des charges de personnel devient d'autant plus inquiétante que l'indice des prix à la consommation tend à augmenter, avec la revalorisation salariale évidente et nécessaire que cela impliquera. Les excès des dernières années risquent de coûter cher et notre groupe veillera à la gestion de ce risque répertorié par le Conseil communal.

En opposition totale avec cette augmentation des charges de personnel et, plus globalement de l'entier des charges, comme cela a déjà été dit, nous constatons encore et toujours une

stagnation de la population. C'est le reflet d'une perte d'attractivité désormais bien ancrée qui place notre capitale cantonale en contradiction avec l'augmentation démographique que connaît le reste du canton, en particulier à la ville de Bulle, et une perte d'attractivité face à laquelle le Conseil communal semble être impuissant, sinon indifférent.

Il est important d'inverser rapidement cette tendance, au risque sinon d'entrer dans un cercle vicieux avec des charges liées qui augmentent mais qui seront financées par le même nombre de personnes, sinon moins, au détriment de la classe moyenne.

Vous l'aurez compris, notre groupe n'est pas satisfait de ces Comptes. Le résultat record n'a rien d'une gestion financière vertueuse ou durable. C'est le fruit d'un taux d'imposition clairement trop élevé par rapport aux réalités de notre commune, et en particulier à sa capacité à investir et à réaliser.

Oui, il est possible de contrôler la pertinence des charges budgétées et non dépensées afin de les diminuer sans réduire les prestations à la population. Oui, il est possible d'adopter un programme d'investissements priorisé, raisonnable et cependant ambitieux. Oui, il est possible de réduire la charge fiscale qui assomme la classe moyenne sans péjorer les finances communales. Et faute pour le Conseil communal de prendre ses responsabilités et de se conformer au principe d'équité fiscale, nous déposerons avec nos collègues des groupes PLR et UDC une proposition de baisse d'impôt raisonnable.

C'est avec ces considérations que notre groupe prend acte des Comptes 2021.

Un petit mot concernant le Rapport de gestion. Nous apprécions la nette amélioration en termes de présentation et de lisibilité. Nous saluons vivement le fait que ce Rapport soit désormais parfaitement bilingue et remercions l'administration communale, en particulier le Secteur de la communication, car c'est un travail important qui en découle. Il manque encore pour notre groupe des indications plus politiques sur le suivi du programme de législature et l'évolution des objectifs qui y sont fixés pour que ce Rapport devienne un vrai rapport de gestion et non un rapport d'activités.

Rugo Claudio (PA). C'est au nom du groupe (sic) des Artistes que je prends la parole. Mon colistier, qui est le conseiller juridique du Parti, m'aurait corrigé, il aurait dit le "club" des Artistes.

Je félicite M. A. Brodard, je crois que c'est le Chef de la communication, ainsi que mon ami J.-C. Emmenegger du Secteur de la communication. Ils ont mis le Parti des Artistes à Gauche, ce qui est une bonne chose. Nous sommes vraiment à Gauche, pas comme La Liberté dans les tableaux. Par contre, ils m'ont mis en couleur noir. Alors c'est un peu le mouton noir du Conseil général, je veux bien, mais la couleur du Parti ... J'ai fait l'erreur, excusez-moi M. D. Krienbühl, j'ai mis une chemise bleue. J'étais pressé ce soir, je n'ai pas eu le temps de choisir la couleur. La couleur du Parti, je vous informe M. le Président, est violette, exactement comme la couleur que nous trouvons à la page 43. C'est un violet fuchsia ... un peu ... c'est cette couleur-là, oui. On se rappelle des affiches du Parti des Artistes. Je rappelle aux 80 Conseillers généraux que le Parti des Artistes est le seul Parti qui représente les artistes en Suisse pour la première fois, à ma connaissance. Si quelqu'un veut me contredire ... Et puis je sais qu'il y a eu des mouvements qui ont essayé à Genève et à

Le Président. M. C. Rugo, vous ne parlez ni des Comptes, ni du Rapport de gestion.

Rugo Claudio (PA). Oui, je parle du Rapport de gestion. La couleur du Parti et les affiches ... Je veux bien cette première intervention, je vous la pardonne. Je continue. Justement, je me suis attelé ... Alors je ne vais pas faire de déclarations lyriques sur l'évolution financière du bénéfice que nous propose le Conseil communal ce soir. A propos, dans évolution il y a un mot de trois lettres, c'est vol.

Pour rester du ... Je continue ... Alors je vais me concentrer sur le Rapport de gestion pour commencer.

4. Service juridique

Lorsque j'ai commencé, en 2016, il y avait un EPT au Service juridique. L'année passée, il y en avait trois ... un Chef de Service qui était le juriste de la Ville de Fribourg. Ensuite, c'est passé à trois et maintenant on est à quatre, cinq, on arrive à six. On est donc un peu dans la mélasse juridique. C'est un constat, c'est une évolution. Cela se répercute sur l'évolution des salaires que la Ville ne maîtrise pas, comme nous l'a dit M. S. Murith + 1 million d'heures supplémentaires. Etc.

7. Ecoles

C'est un peu pour répondre à ce que Mme A. Burgener Woeffray a dit quand elle a pris l'exemple des écoles pour me répondre sur l'imputation des écoles. Parce que justement, il y a un exemple qui est probant, c'est l'école de la Neuveville en 2016. Il ne s'agissait pas de cette législature, ni de la législature précédente, mais celle d'avant encore. Un budget voté. Les deux meneurs de ce budget étaient Mme A. de Weck qui gagnait CHF 200'000.-, qui ne savait pas qu'en faire d'ailleurs, ...

Le Président. Cela n'a rien à voir avec l'objet à l'ordre du jour. S'il vous plaît, M. C. Rugo.

Rugo Claudio (PA). Oui, mais l'imputation de CHF 200'000.- par exemple sur le budget ...

Le Président. S'il vous plaît, M. C. Rugo, on ne s'attaque pas à des personnes présentes ou qui ne siègent plus.

Rugo Claudio (PA). Non, mais c'est la Conseillère communale qui était chargée du projet de la Neuveville. M. Parpan, vous n'étiez peut-être pas encore Conseiller général et moi non plus, ce sont les informations que j'ai. Je tairai son nom mais c'était aussi mené de main de maître par le Directeur des Ecoles, qui gagnait CHF 180'000.- d'après mes souvenirs, CHF 190'000.- peut-être. Donc ces imputations, on aurait imputé ces salaires pour l'école de la Neuveville, on est six après, l'école de la Neuveville n'existe toujours pas. D'après un collègue, que je ne nommerai pas, c'est CHF 1 million de francs qui ont été perdus sur ce projet-là par la Ville de Fribourg, jeté entièrement. C'est clair que cela peut déranger, je comprends votre intervention M. le Président.

8. Police locale et mobilité

C'est grandiose, la Police locale! Il y a un problème de communication parce que quand je demande aux policiers locaux, parmi lesquels j'ai beaucoup d'amis, ils me disent qu'ils sont 16 en service. Tout d'un coup, là, on découvre dans le Rapport de gestion qu'il y en a 22. Est-ce que entre-temps vous avez engagé six nouveaux policiers, six nouvelles personnes à la Police locale? On se pose la question. D'ailleurs, pourquoi engager des policiers qui sont occupés principalement à mettre des amendes, alors que le budget des amendes est passé de CHF 5 millions à CHF 3.9 millions? On a doublé les prix des parcomètres, cela a fait un énorme tort aux commerces. Alors, si on double CHF 5 millions, d'après mes calculs, cela fait CHF 10 millions. On est donc à une perte de CHF 6 millions pour les voitures, pour l'encaissement. J'en parlerai encore une fois quand on arrivera au chapitre y relatif. Par contre, justement, il faut penser que ce petit franc que l'on met dans la voiture. Quand quelqu'un va mettre CHF 1.- dans la voiture à Pérolles, c'est un budget, il a dans la poche probablement CHF 50.- qu'il dépensera soit pour s'acheter une chemise, un disque ou autre chose, soit pour manger dehors. En fait, cela se répercute aussi sur tous les commerces qui tirent la langue et qui préfèrent aller s'installer gentiment ailleurs.

13. Sports

Je découvre comme vous ce point. Peut-être pas comme vous mais ... Je suis étonné que là on vante la piscine de la Motta, car lorsque j'avais proposé de faire un plongeoir de dix mètres, on m'avait dit que la piscine de la Motta n'appartient pas à la Ville, c'est une SA. C'était la réponse de M. P.-O. Nobs. C'est une erreur complète. D'ailleurs, à contre-courant de l'évolution, on arrive dans les technologies par les natels, à avancer, à résoudre beaucoup de problèmes. Mais là, vous en créez. Il y avait un abonnement qui existait, abonnement pour la piscine du Levant combiné avec l'abonnement pour la piscine de la Motta. Et qu'est-ce que l'on trouve? Plus d'abonnement. Qui l'a décidé, le nouveau Chef de Service ou est-ce que c'est l'ancien? Il ne faisait pas grand-chose, je crois que ce n'est pas lui qui a pris la décision. Est-ce que c'est le nouveau pour marquer le coup? "Allez, j'invente, on élimine des possibilités, c'est sympa, on enlève les abonnements combinés", superbe. On fait tout le contraire dans les collectivités publiques. On essaye de faire en sorte que les personnes prennent les transports, qu'elles prennent le bus, le train, on combine. Là, la Ville fait fort, on ne fait plus de combinaisons, même pour les personnes qui font le même sport. Je vous rappelle que la piscine de la Motta est ouverte de mai à septembre et la piscine du Levant toute l'année. Il me semble qu'elle ferme même en juillet pour trois semaines, si ma mémoire est bonne.

14. Aide sociale

J'avais déposé un postulat que l'on avait invalidé, qualifié d'irrecevable, pour libérer les personnes qui étaient à l'aide sociale d'une dette à vie. C'est un thème qui n'est pas à l'honneur du Canton de Fribourg. Je n'ai pas entendu M. Steiert qui nous représente, pas M. le Syndic, je parle du Député Steiert. Je ne l'ai pas entendu beaucoup se battre pour éliminer la dette à vie que ces personnes ont. On avait dit que c'était irrecevable et, dernièrement, j'ai appris que la Commune de la Sonnaz et d'autres communes ne taxent pas les personnes parce que pour les taxer il faut engager quelqu'un. Au niveau de la Ville, c'est CHF 1 million que l'on perd sur le budget. Je parle du budget M. le Président, c'est CHF 1 à 2 millions qui sont donnés

en général. C'est, d'après mes informations, un EPT et demi pour encaisser ces millions. Cela serait donc déjà quelque chose si on enlevait cette dette, cela ferait déjà un employé de moins et M. le Conseiller général S. Murith serait content.

C'est à peu près tout, c'est pour ça que j'arrive à ma conclusion pour rester dans les temps. Le Parti des Artistes se veut un peu d'esprit révolutionnaire. Il a hérité cela de mai 68, synthétisé par les guitares électriques de Jimi Hendrix. Il souhaite à tous les Conseillers généraux, à tous les Conseillers communaux l'anagramme de vole. Je vous laisse deviner ce que cela donne.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je souhaite ici saluer l'effort du Conseil communal et de ses Services concernant l'utilisation de l'écriture inclusive dans le Message sur les Comptes 2021. Dans les points de détail, je constate malheureusement qu'il reste de nombreuses coquilles, comme par exemple le terme collaborateur (en omettant les collaboratrices) ou le terme étudiant (qui omet les étudiantes). Par ailleurs, il reste aussi un travail de cohérence à effectuer puisqu'il est possible de retrouver différentes graphies de l'écriture inclusive, comme le point médian ou le tiret.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). J'observe dans le Rapport de gestion que les places de crèches ont augmenté de 20% entre 2019 et 2020, l'augmentation n'est plus que de 12% de 2020 à 2021, et seulement de 2% de 2021 à 2022. Est-ce qu'il faut voir là une baisse de la volonté de la Ville de créer de nouvelles places de crèche ou est-ce qu'il y a une véritable baisse des demandes de places de crèche?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je vais faire quelques remarques sur les différentes interventions.

Tout d'abord M. D. Krienbühl, pour le groupe libéral-radical. En effet, je dois bien avouer que c'était aussi une surprise pour nous d'arriver à un tel résultat. Il faut peut-être se rappeler que le contexte de planification dans lequel nous étions en septembre 2020 était bien différent de celui dans lequel nous nous trouvons actuellement. On n'est pas très fier quand on a un écart de planification de la sorte, cela a aussi été relevé d'ailleurs par d'autres intervenants. On doit s'atteler évidemment à la plus grande précision dans notre planification. Maintenant, si on fait un rapide calcul en prenant les CHF 37.1 millions de bénéfice, on y retranche 26.2 millions d'augmentation des recettes fiscales par rapport au budget, on y retranche les CHF 9.4 millions de prélèvements sur les réserves et provisions, nous arrivons à un bénéfice de CHF 1.5 million. Sur ce reliquat, ce sont évidemment les charges qui comptent pour beaucoup. Ces CHF 1.5 million représentent un demi pourcent d'écart. On ne peut donc pas faire un calcul aussi simpliste évidemment, mais cela nous permet quand même de relativiser un petit peu tous ces effets qui sont quand même, d'une certaine façon, extraordinaires.

J'ai noté la baisse d'impôt demandée pour les personnes physiques et les personnes morales par les trois partis cités.

Quant à la provision PF17, le lissage est totalement assumé. On avait dit très clairement que les CHF 12 millions que l'on mettait en provision servaient à amortir le choc sur les exercices comptables futurs du PF17. On assume donc complètement le lissage sur le PF17 avec l'accord d'ailleurs du Service des communes, donc de l'Etat. Pourquoi on avait eu un régime un peu spécial? Parce que lors des négociations du PF17 de l'Etat, la Ville de Fribourg était une des

seules Communes qui ne bénéficiait pas de compensations directes de l'Etat, comme c'était le cas, par exemple, de notre sœur Bulle qui avait plus de CHF 1 million de compensations directes suite à l'entrée en vigueur du PF17. C'était donc tout à fait avec la bénédiction, ou presque, du Service des communes que nous avons mis en place cette provision.

Je retiens évidemment le mécontentement, qui est assez généralisé, sur les investissements. Soyez sûrs que la volonté d'investir est totale et complète, notamment sur les trois projets stratégiques. Cependant, si vous regardez la liste des investissements, vous pouvez voir qu'il y a aussi un grand nombre de plus petits projets qui se mettent en place. Le risque principal est, comme je l'ai dit, avant tout sur les projets d'Agglomération. On a trois projets d'Agglomération et un quatrième qui se discute déjà. C'est donc vraiment le plus grand risque que l'on a maintenant et cela risque de déstabiliser l'ensemble du paquet de surcroît. Cela représente une grosse responsabilité donc pour les dix communes du périmètre de l'Agglomération.

Mme V. Mauron pour les Vert-e-s. Lancer des nouveaux projets, oui. En effet, il est très important de réaliser les projets qui sont à impact unique sur une année. En effet, on a une grande chance, pour l'instant, de pouvoir libérer certains montants, donc c'est une bonne idée. J'ai noté les propositions qui ont d'ailleurs aussi été citées par d'autres: climat, biodiversité, environnement et transition énergétique.

M. S. Jordan se réjouit. Oui, on peut se réjouir, c'est toujours mieux d'avoir + CHF 30 millions que - CHF 30 millions, avec toutes les réserves que j'ai émises sur l'exactitude de la planification qui est toujours un petit peu un œil qui pleure même dans les cas de bénéfices.

Vous avez aussi raison de parler de la hausse de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indexation probable des salaires. Au 31 décembre 2021, nous étions à la parfaite parité de l'indice 100 que nous avons en 2011. Cela veut dire que nous étions en dessous pendant les dix années précédentes, mais cela veut dire surtout qu'il remonte. Nous sommes en train de suivre l'évolution des prix à la consommation de manière très proche avec l'Etat aussi qui fait ses propres provisions. Nous attendrons le plus tard possible pour mettre cette hypothèse dans notre planification même à cinq ans. Le fait est, et vous avez peut-être pu lire la prise de position de M. Prix ces jours dans le journal qui lui-même le dit, qu'il y a probablement surenchère de la hausse des prix. Nous nous attendons à une stabilisation probable un petit peu à la baisse des prix. Mais, encore une fois, c'est évidemment quelque chose qui impactera directement les salaires si tel devait être le cas.

Nous prenons note aussi de la proposition d'affectation du bénéfice à la transition énergétique et aux victimes de la guerre en Ukraine.

À M. P. Wicht du groupe UDC, je tiens quand même juste à dire que l'organe de révision est un partenaire de dialogue. Vous sembliez dire que nous ne tenons pas compte de l'avis de l'organe de révision -je le fais de manière un petit peu résumée et simpliste là aussi-. Ce n'est pas du tout le cas. Nous prenons position sur chaque point de la lettre de recommandations. En acte, nous priorisons de manière différente. Il y en a que nous, à dessein, ne mettons pas en place mais pour la grande majorité, évidemment, nous suivons les recommandations. Là aussi, il nous faut des ressources. C'est souvent des choses qui sont dispendieuses. Il y a aussi des méthodes qui changent selon l'organe de révision. Nous venons d'avoir un changement d'organe de révision et il y a eu une discussion, par exemple, sur les fonds de sous-gestion en ville de Fribourg à

savoir si on doit les mettre dans les Comptes ou pas. L'ancien organe de révision nous avait dit de ne pas les mettre. Ici, on nous dit de les remettre. Ce sont donc des avis différents et c'est un dialogue qui est pour nous très constructif et très intéressant, donc très utile. Vous avez fait évidemment aussi d'autres remarques en lien, mais que j'ai déjà commentées.

M. M. Page revient sur la problématique de la prévision. En effet, j'ai déjà pu discuter de cela. Je tiens à rappeler à ce titre le principe de gestion de MCH2. Nous gérons à la fortune et non plus au pourcentage de déficit. C'est-à-dire que plus nous avons de fortune, plus nous pouvons engranger les chocs. C'est aussi pour ça que si nous acceptons ce fait-là, comme cela se fait dans le privé, il n'est plus nécessaire de faire des provisions ou des réserves qui sont interdites par ailleurs ou gérées de manière très stricte depuis MCH2. Cette fortune est de CHF 115 millions. Cela nous permet alors d'avoir une compréhension ou une appréhension de notre marge de manœuvre. En ce qui concerne la faiblesse des investissements, je pense que là encore une fois, tout le monde est d'accord avec cette analyse.

M. S. Murith du Centre, merci aussi pour vos prises de position qui rejoignent certains commentaires que j'ai déjà pu faire. Je reviens peut-être juste sur le commentaire que vous avez fait pour l'objet précédent. Vous avez dit que l'objectif du Conseil communal était de + 1% pour les charges du personnel. Je tiens juste à rappeler que ce + 1% vient de la planification financière et que c'est une hypothèse parmi d'autres qui sont évidemment rediscutées chaque année pour les cinq ans suivants.

Je suis complètement d'accord avec votre souci concernant les investissements de l'Agglomération et je note aussi votre demande de baisse du taux d'impôt.

Je tiens à terminer avec une sorte de "Divers" puisque j'aimerais adresser au nom du Conseil communal un énorme merci à M. L. Simon-Vermot. C'est très probablement sa dernière apparition au Conseil général. Le Conseil communal tient à saluer ses excellentes compétences techniques, un niveau de confiance très élevé, ainsi qu'une super ambiance de travail. M. L. Simon-Vermot a décidé dès septembre d'accepter un nouveau défi professionnel et de se rapprocher de ses proches dans un autre canton et c'est tout à son honneur. M. Simon-Vermot, tous nos vœux les plus sincères pour votre avenir professionnel et un énorme merci. (Applaudissements).

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais brièvement revenir sur les quelques interventions au sujet du Rapport de gestion. Je remercie les intervenant-e-s qui ont salué la nouvelle mouture de ce Rapport. Bien sûr, c'est un processus itératif et qui va encore se modifier. Je retiens d'ailleurs avec intérêt les suggestions telle que l'intégration d'un QR-Code. Cela pourrait effectivement être un atout pour ajouter d'autres éléments. D'ailleurs, cela a été fait dans le Rapport de gestion de la Bourgeoisie qui, pour une fois, a un peu d'avance sur ces innovations par rapport à notre Rapport de gestion de la Commune. Je retiens la proposition faite par Mme O. Gex.

Mme O. Gex a aussi fait quelques remarques unter anderem zur Zweisprachigkeit. Einerseits haben sie die vollständige Übersetzung des Geschäftsberichts begrüsst und andererseits bedauern sie, dass die Zweisprachigkeit, ihrer Ansicht nach, zu wenig thematisiert wird. Ich kann ihnen versichern, dass in Zukunft noch mehr über Zweisprachigkeit gesprochen wird weil der Gemeinderat vor ein paar Wochen - mit einiger Verzögerung - die Zweisprachigkeitskommission

ins Leben gerufen hat und das entsprechende Reglement dieser Kommission auch verabschiedet hat. Die Kommission wird ab diesem Herbst ihre Arbeit aufnehmen können.

Plusieurs intervenants, dont Mme O. Gex et MM. M. Page et S. Murith, ont également soulevé la problématique ou la question du manque de corrélation entre le Rapport de gestion et le Programme de législature. Je rappelle que la loi sur les finances communales dispose que par le Rapport de gestion, le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé. L'avancement des projets sera ainsi établi dans un autre document, à savoir le bilan de mi-législature et le bilan de législature. Le Rapport de gestion dont vous prenez acte maintenant, ainsi que les suivants, fait et feront toutefois référence aux objectifs du Programme de législature. De plus, un processus de suivi des mesures et des objectifs va être mis en place prochainement au sein de l'administration communale.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Es gibt ein deutsches Sprichwort, das sagt: "aufgeschoben ist nicht aufgehoben", aber es erzeugt Druck auf die Mitarbeitenden des Amtes für Raumplanung und Architektur.

Die Projekte sind nicht gestrichen, sondern haben Verspätung erfahren aufgrund von Einspracheverhandlungen (Place de Pertuis), aufgrund von Zugeständnissen von Dritten zu einem gemeinsamen Projekt, die von diesen zurückgezogen wurden (ich spreche von der Voie verte), aber auch aufgrund von komplexen Koordinationen mit Ämtern und Dritten, welche an einer erfolgreichen Umsetzung von Projekten der Stadt beteiligt sind (die Rede ist von der Wiederaufwertung des Burgquartiers). Diese drei Projekte waren im Budget 2021 integriert.

Oui, il est vrai que la planification détaillée devrait être ajustée en tenant compte des crédits déjà votés et des priorités à mettre en lien avec les projets d'agglomération. Je vous assure, les collaboratrices et collaborateurs du Service d'urbanisme et d'architecture ne traînent pas; ils assument avec professionnalisme et sérieux les tâches qui leur sont attribuées. Les projets sont d'une telle complexité qu'ils ne permettent pas des opérations à la hussarde. Ensemble, avec mon Chef de Service et tous les collaborateurs et collaboratrices, nous continuons à travailler avec le sérieux nécessaire pour mener à bien les projets annoncés.

Concernant le PAL, je peux vous annoncer, si vous ne le savez pas encore, que la quatrième mise à l'enquête sera publiée ce vendredi et qu'une séance d'information sera tenue le jeudi 9 juin. Je vous invite à participer à cette séance. Vous serez renseignés au sujet de la croissance démographique qui n'est pas au rendez-vous et les conséquences que le Conseil communal en a tirées.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité et des Sports. J'apporte quelques petites précisions. Je crois avoir entendu Mme V. Mauron qui se posait des questions en lien avec les locations du domaine public. Qu'est-ce qui a été finalement facturé et pas facturé? Au fond, ce qui n'a pas été facturé, ce sont tous les éléments qui entraînent dans la stratégie covid-19 décidée par le Conseil communal. Il s'agissait donc des remboursements ou de la gratuité, notamment pour les terrasses, les cafés, les éventaires des commerçants, les réclames mobiles et les Food Trucks. Ensuite, pendant le covid-19, il y a des choses qui ont continué pour ce qui était des locations du domaine public. Par exemple, pour la rénovation d'une maison et la pose d'un échafaudage, l'empiètement de l'échafaudage a été facturé. Pourquoi? Parce que le chantier a pu continuer. Il pouvait aussi s'agir d'une benne de chantier,

de distributeurs automatiques que vous connaissez et qui sont répartis dans les quartiers de la ville. Il y a donc eu une logique là-dedans, à savoir qu'aux activités qui étaient impactées par le covid-19, le Conseil communal, dans sa stratégie, a offert cette gratuité. Finalement, ce qui n'était pas impacté et qui a pu heureusement continuer, a été facturé.

Je remercie M. le Conseiller général C. Rugo. En effet, on ne parle pas assez de la police et c'est toujours bien de pouvoir en parler. Alors, c'est vrai, vous avez en partie raison. Il y a en fait à la Police des agents ou des employés en uniforme, puis des agents ou des employés sans uniforme. Je pense que vous avez remarqué que parfois il y a des gens dans le terrain qui ont des uniformes et parfois il y a des gens dans des bureaux qui font d'autres tâches que de mettre des amendes ou contrôler des empiètements. Je peux vous dire qu'il y a exactement 11 agents en uniforme, 7 sergents, mais qui totalisent un 6 EPT, parce que nous avons aussi parfois des gens qui ne travaillent pas à plein temps, et 1 lieutenant en uniforme. Sinon, nous avons du personnel au bureau du stationnement qui répond au guichet quand vous allez payer une amende ou la contester et qui dépouille les radars des feux rouges. Si on ne le fait pas correctement, cela s'en ressentira dans les Comptes, par exemple. Si on fait l'addition du personnel en uniforme et sans uniforme, cela fait bel et bien 22 EPT. Je vous remercie pour votre question, qui m'a permis de bien préciser l'articulation du Secteur police.

Vous avez également abordé la thématique du Sport et notamment des aspects en lien avec les billets combinés Levant/Motta. C'est vrai que l'on a essayé de le faire, mais cela a posé passablement de difficultés, également de difficultés administratives. En effet, les Bains de la Motta sont une société anonyme, laquelle est soumise au Code des obligations. La piscine du Levant est une piscine publique qui est soumise à d'autres règles administratives. Honnêtement, cela a posé des difficultés. On peut le regretter, et comme vous je le regrette, mais je ne regrette pas de l'avoir essayé. Par contre au niveau des billets combinés nous en avons lancés, notamment liant les transports publics et des prestations sportives, soit:

- billet combiné transports publics et Bains de la Motta que je vous encourage à utiliser cette saison;
- billet combiné piscine du Levant et transports publics;
- billet combiné patinoire communale et transports publics.

Nous savons donc aussi faire des billets combinés même si, c'est vrai, ce programme-là n'a pas apporté les résultats escomptés.

Puis pour ce qui est des Bains de la Motta, je me permettrai quand même de vous lire à la page 59 de ce Rapport: "Joyaux de l'été à Fribourg, les Bains de la Motta sont gérés par une société anonyme, dont la Ville de Fribourg est actionnaire majoritaire". On aurait dû ajouter avec la Bourgeoisie. Vous pouvez aussi lire dans le même paragraphe: "La Ville de Fribourg a également épongé les déficits d'exploitation de cette saison". Historiquement, les Bains de la Motta, c'est une société anonyme, mais c'est une piscine publique qui fait des déficits. Si ces déficits n'étaient pas épongés année après année par la Ville de Fribourg, cette société anonyme aurait déjà fait faillite et on n'aurait plus pu offrir à la population les bains en été. Alors oui, vous avez raison, le Conseil général n'est pas le bon endroit pour faire des propositions, il faut passer par le Conseil d'administration des Bains de la Motta. Vous pouvez toujours nous écrire, l'adresse est au Service des sports. Par contre, en tant que Conseiller général, je pense que cela peut vous intéresser. Pourquoi? Parce que dans les Comptes, la Ville éponge les déficits d'exploitation des

Bains de la Motta. Cela a donc sens d'avoir la piscine de la Motta et d'en parler, notamment dans ce Rapport de gestion.

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Je vais répondre aux différentes questions.

Je vais répondre d'abord à M. J.-T. Vacher qui se pose des questions par rapport au tableau à la page 30 du Rapport de gestion, si j'ai bien compris, sur l'évolution des places en crèche. En fait, le tableau ne concerne pas du tout les crèches, mais les accueils extrascolaires. C'est vrai que là il y a eu une évolution en 2019-2020 de 20% à près de 12% et cette année de 2%. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui on répond à la demande des places en accueil extrascolaire. Je peux vous assurer aussi que l'on va suivre cette demande et que la volonté politique est toujours aussi forte et grande de répondre aux besoins des parents pour permettre la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Je prends note de la remarque de Mme V. Mauron concernant la participation des parents à certaines activités. C'est comme ça aujourd'hui, mais j'aimerais juste dire qu'il y a aussi toute une liste d'activités gratuites pour les élèves auxquelles les parents ne doivent pas participer.

M. Rugo a fait mention de l'école de la Neuveville. Je peux vous rassurer, elle existe toujours et va continuer d'exister. Par contre, vous pourrez prendre des nouvelles dans La Liberté de demain par rapport à l'évolution de ce quartier où on ne peut plus assurer huit classes dans l'école de la Neuveville, selon la loi scolaire cantonale. Cela veut dire que la Neuveville n'aura plus droit à une direction pour elle-même. Cela ne sera plus un établissement scolaire, il sera "fusionné" avec l'école du Bourg. Cela veut dire qu'il y aura une Direction qui assurera à la fois celle de l'école du Bourg et celle de la Neuveville. Cependant, pour cette année et la prochaine rentrée, aucun élève ne devrait changer d'école. Tous les élèves qui sont à la Neuveville peuvent y rester.

Finalement, je dois encore apporter une petite correction dans le Rapport de gestion, à la page 30, deuxième colonne. Sous la révision du tarif des crèches, deux chiffres ont malheureusement été inversés. Je vous lis la fin du deuxième paragraphe avec les chiffres corrects:

"Le revenu déterminant pour fixer le tarif se base dorénavant sur l'avis de taxation, en lieu et place des fiches de salaires. Après l'analyse des tarifs 'avant/après', il est ressorti que 65% des familles ont vu leur tarif baisser. Celui-ci est resté stable pour 16% -et pas 10%- des familles, car elles bénéficiaient déjà du tarif minimum légal. Finalement, 19% -et non 25%- des familles ont connu une augmentation de tarif".

Le Président. Nous avons terminé la discussion générale, nous pourrions entamer l'examen de détail. Cependant, je vous avais promis un apéro autour de 22.15 heures et je tiens à tenir mes promesses.

Es ist mir bewusst, dass wir noch einen grossen Brocken an Arbeit vor uns haben für morgen Abend. Der ungezwungene Austausch im informellen Rahmen ist jedoch auch wichtig. Ich wäre nicht konsequent indem was ich in meiner Eintrittsrede gesagt habe, wenn wir jetzt einfach weiterarbeiten würden und das Apéro streichen würden.

Je clos donc la séance de ce soir et vous donne rendez-vous demain à 19.30 heures. Je vous invite à ce petit apéritif et vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22.21 heures.

Fribourg, le 20 juin 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Mario PARPAN



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ